

NOS INFORMATIONS

L'entente ne menace pas la langue française, dit Bourassa

LE PLUS GROS mensonge proféré durant la campagne référendaire fut d'affirmer que la loi 178 est menacée par l'entente constitutionnelle du 28 août, a dit hier le premier ministre, M. Robert Bourassa. Il a comparé la Charte de la langue française à « une police d'assurance contre l'assimilation ».

En campagne dans la région de Sorel, M. Bourassa a concédé que la lutte est devenue difficile pour le camp du OUI, qui traîne par 15 points derrière le NON, à seulement six jours du scrutin. « Le peuple québécois est un peuple prudent, dit-il. Je comprends que les Québécois soient réticents, ils veulent être sûrs avant de signer. »

Clinton en pays natal

« IL FERAIT aux États-Unis ce qu'il a fait à l'Arkansas. Et nous ne voulons pas être au fin fond du panier. » À ces paroles accusatrices du président Bush lundi soir au cours du débat télévisé, le gouverneur Clinton a pris la mouche et s'est porté à la défense de « l'honneur de son État de l'Arkansas ».



Alors que le bilan des 12 années de gouvernement Clinton en Arkansas est examiné dans la presse américaine depuis un certain temps, c'était la première fois que le président Bush s'en servait comme argument dans la campagne électorale. Sylviane Tramier à Little Rock, en Arkansas, a interrogé des habitants de la capitale pour tenter de faire la lumière sur la performance de l'État.

Halte aux cabinets privés

L'ASSOCIATION des médecins omnipraticiens du Québec s'oppose au projet — controversé — du CLSC Rosemont de créer une clinique de médecine privée dans ses murs et elle invite ses membres à ne pas s'associer à une telle entreprise. L'Association estime que le projet ne correspond pas aux besoins du quartier.

De leur côté, les infirmières travaillant à ce CLSC ont également exprimé hier leur opposition à ce projet.

Avec les autres employés et médecins du CLSC, les infirmières préparent une manifestation, qui se tiendra dans les jours qui viennent.

Le français dans les collèges

LES ÉLÈVES des collèges privés du Québec parlent mieux et écrivent mieux que ceux des cégeps, mais pas beaucoup mieux, selon un test imposé par le ministère de l'Éducation.

Les résultats des tests de français pré-universitaires administrés aux collégiens au printemps ont été rendus publics hier.

La meilleure note fut obtenue par les étudiants du Collège François-Xavier Garneau, de Sainte-Foy. La moins bonne cote va aux cégeps de la région de Montréal : Ahuntsic, Saint-Laurent et Vieux-Montréal.

La publicité n'attire pas les votes

UNE IDÉE forte : il n'existe aucun rapport entre les dépenses publicitaires électorales et le résultat final, le soir de l'élection.

Auteur d'une thèse universitaire sur la question, André Elémont a étudié en détail l'effet de la publicité sur les résultats des campagnes électorales de la dernière décennie au Québec.

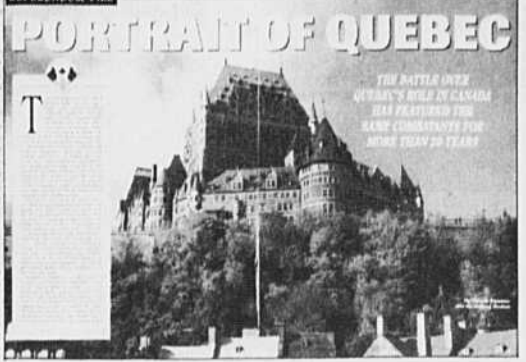
Sa conclusion ? Les adversaires en présence auraient avantage à se concentrer sur le fond plutôt que sur la forme, et à peaufiner leur message aux électeurs, plutôt que d'investir des fortunes dans les nouveaux emballages de la communication électoral-publicitaire.

Le libre-échange profite à l'économie canadienne

TROIS ANS de libre échange avec les États-Unis ont été profitables au Canada, soutient une étude de l'Institut C.D. Howe qui estime que les critiques du traité avaient tort de s'alarmer.

Selon l'étude du C.D. Howe, le traité n'a pas affaibli le secteur manufacturier canadien et n'a pas fait du Canada un pourvoyeur de ressources naturelles à bon marché pour les Américains.

Pleins feux sur la société distincte



À QUELQUES JOURS du référendum, le magazine *Maclean's* publie un reportage spécial sur le Québec qui diffère de ceux généralement publiés sur le même sujet dans les médias du Canada anglais.

Le reportage d'une trentaine de pages décrit le Québec comme une véritable société distincte ; une société ouverte, jeune et bilingue, aux prises depuis 30 ans avec les mêmes leaders politiques devantage soucieux de passer à l'Histoire que de s'attaquer aux problèmes modernes.

« La direction du magazine avait décidé, avant même la campagne référendaire, qu'il fallait faire ce reportage fin d'établir le fait que le Québec est une société distincte et le montrer aux autres Canadiens », a expliqué hier au DEVOIR M. Anthony Wilson-Smith, chef du bureau de *Maclean's* à Ottawa.

EDITORIAL

RÉFÉRENDUM 92

Le Refus

Nous sommes en 1992, ni hier, ni encore demain. Le gouvernement québécois, en accord avec le gouvernement canadien, nous pose une question: « Acceptez-vous que la constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992 ? » L'interrogation est précise, simple jusqu'à la platitude. Pas de drame. On ne nous demande pas une déclaration d'amour ou de rejet du Canada. Ni une évaluation, au jugé, de l'alchimie canado-québécoise qui suivra un OUI ou un NON. Pas une virgule, pas une parenthèse, pas un astérisque, rien de la question n'affirme ou ne saurait affirmer que cette entente est la seule possible à la surface de la terre. On nous demande si nous voulons, OUI ou NON, d'un texte dont chacun a pu évaluer les 51 pages en langage juridique, paroles et silences compris. Une équation canadienne parmi d'autres qui auraient pu être ou qui pourraient devenir, une architecture entre des possibles. Le gouvernement québécois, en accord avec le gouvernement canadien, a choisi de poser une question fonctionnelle, plutôt qu'existentielle. Le reste n'est que discours.

Le lundi 26 octobre, une majorité de Québécois et de Canadiens voteront peut-être NON. Un NON éclaté, disparate, hétéroclite, contradictoire, on l'aura assez souligné. Mais un NON qui aura en commun, d'où qu'il fuse, de n'avoir pas trouvé dans l'entente du 28 août le « renouvellement » qu'annonce la question. C'est-à-dire un plan pour le Canada et le Québec d'aujourd'hui. De celui qu'on nous présente, ils ne sortent rénovés ni l'un ni l'autre. Ils y ont simplement restauré leurs vieux démons que la lassitude, la confusion et parfois la démission empêchent de voir. Il faut saisir l'occasion de les exorciser.

Le Canada, lourd et querelleur

Ad'autres de psychanalyser le Canada, d'essayer de comprendre comment ses décolonisations externes et internes, vécues entre l'espoir ou la nostalgie, toujours dans la crainte, l'ont mené à l'impasse malgré ses dons. Les maux actuels du Canada, ceux qui l'affligent aux yeux du monde, suffisent à lui assigner sa tâche. Voilà un pays de 27 millions d'habitants quasiment aussi gouverné que l'Europe entière ou que l'Amérique voisine, pourtant dix fois plus peuplée. Voilà un pays aussi querelleur, quoique calme, que bien des nations d'Afrique aux prises avec les pires collages tribaux hérités des années d'impérialisme.

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, il pratique un fédéralisme incertain et flou, que les uns et les autres rêvent de nettoyer. Soit en allégeant le gouvernement central, soit en solidifiant son autorité. En attendant, le terrain est perméable, les uns se mêlent des affaires des autres, avancent leurs pions. C'est ainsi que le Canada est devenu surgouverné.

Depuis les années soixante, il se cherche une identité propre, et a cru la trouver dans l'idéologie de la diversité.

Il se trouve en contradiction avec la diversité, il se trouve en contradiction avec le melting pot au sud de sa frontière. Mais la mosaïque, dans la froideur de ses carreaux égaux, stoppe la vie qui est inégale. Elle ne peut rendre justice à la relation Québec-Canada, elle ne peut réparer l'immensité du tort fait aux autochtones. Celles-là sont des guerres bruyantes, mais il y en a partout de sourdes, qui découragent l'effort commun. À quand remonte la dernière ère de paix productive au Canada ? On ne s'en souvient plus, ou on évoque l'Expo 67, l'année du mirage. Le Canada n'est pas divers ou pluraliste, il est querelleur jusqu'à la paralysie.

Et que lui propose-t-on ? Une plus grande quantité des ingrédients qui ont fait son malheur.

1) Avec cette entente, le Canada va crouler sous les appareils de gouvernement.

L'entente double les Communes d'un Sénat élu, assez puissant pour retarder et à l'occasion paralyser le travail de la seule Chambre de représentation démocratique, les Communes. Le Sénat, qui a pouvoir d'initiative, peut pervertir le programme législatif du pays.

L'entente institue, exaspère et fonde de nouveaux rapports de négociations perpétuelles entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux. Le partage des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement a été conçu en 1867 comme un partage de souverainetés en coexistence. Il devient un partage des tâches où un ordre supérieur et définitif encadre des consultants et des exécutants, les provinces. L'attelage se contrôle mutuellement à travers de nouveaux mécanismes de surveillance et de suivi.

L'entente prépare la voie à une myriade de gouvernements autochtones, développement désormais inévitable. Mais le refus de privilégier un modèle, ou de définir un créneau pour les pouvoirs autochtones, rendra inextricables les relations intergouvernementales à « trois ordres ». Ottawa et les provinces devront inventer de nouveaux mécanismes, variables, pour traiter ici avec des unités

tribales, là avec des unités territoriales, là avec des groupes dispersés mais rattachés à une nation.

2) Avec cette entente, le Canada va exacerber encore ses discordances.

En commençant par la relation Canada-Québec, encore et toujours. L'opinion canadienne commençait à s'approprier à une forme d'asymétrie, qui donne au Québec plus de latitude chez lui sans enlever aux autres le Canada plus serré qu'ils veulent. L'entente ne mange pas de cette nouvelle cuisine, trop imaginative. Accepter le Québec, dit-on plutôt aux Canadiens, c'est d'abord perturber vos propres valeurs, vos propres institutions. Les Communes compteront pour toujours 25 % de députés québécois et on autorisera l'Assemblée nationale à déléguer au Sénat des législateurs fédéraux non élus. Le Québec n'aura pas plus de poids dans la direction de ses propres affaires mais qu'il maigrisse ou non, il aura toujours un poids particulier dans la direction des vôtres. L'outrage est grand, d'instinct, et peut-être plus fort que si le Québec avait reçu, à Charlottetown, quelques pouvoirs exclusifs à sa mesure, à exercer sur son territoire.

Le fractionnement à venir, c'est aussi l'accord autochtone, qui a fait l'impasse sur le délicat problème de la citoyenneté. Aucun pays avancé au monde ne peut livrer ainsi au flou les règles d'appartenance qui encadrent les citoyens. Le « statut », cette chose discriminatoire créée par la Loi des Indiens, vient d'acquiescer ses lettres de noblesse et devra se transmettre. Dans quel marché de l'identité vient-on de plonger des générations à venir, pour apaiser sa conscience devant le

malheur des présentes ? Et c'est sans compter les autres communautés de la mosaïque. À l'heure du bilinguisme officiel, elles ont fait monter les enchères, c'était normal. Elles le feront encore quand les communautés autochtones deviendront des enclaves moins dépendantes, et toujours soutenues.

Mais le choc aux visages multiples, c'est dans les institutions qu'il se gravait. Au partage raisonnable des pouvoirs, les provinces ont préféré l'investissement du pouvoir central, à travers le nouveau Sénat. Dans le meilleur des mondes, s'il était canadien, cette chambre deviendrait toute douce, celle de la conciliation d'intérêts épars en dialogue permanent. Mais les constituants ont oublié un détail. Ils ont été incapables de s'entendre sur un libre-échange intérieur, qui devrait être l'essence même du vivre-ensemble canadien. Empêtrés dans leurs protectionnistes économiques respectifs, si visibles dans l'entente préalable du 7 juillet, il les ont camouflés dans une sorte de « charte sociale et économique ». Sa seule fonction claire est de servir de cheval de Troie pour l'entrée fédérale dans les affaires provinciales, notamment en éducation et en santé; elle ne crée pas de marché commun. Le Sénat ne pourra éviter d'être le miroir de cet échec.

Les pays, comme les personnes, ont des atavismes. Ils peuvent les secouer, les regarder en face, les reconnaître et les combattre. Ou s'y incrustent. C'est ce que l'entente du 28 août a choisi de faire. Il n'y a rien, dans cette « base » pour rassembler les discordants. C'est bien pourquoi ils s'y opposent, en s'opposant aussi entre eux.

Que voudra dire un NON, au soir du 26 octobre ? Ni le chaos, ni la paix constitutionnelle éternelle, ni le statu quo. Un texte de réforme, un de plus, aura vécu. Mais restera le besoin de rénovation des rapports entre le Canada, le Québec, et les premiers peuples. Et l'appel aux urnes, que tant de démocrates du beau monde regrettent aujourd'hui, aura eu au moins l'avantage d'éviter que l'on inscrive dans la pierre des arrangements contrairement aux exigences de notre époque. Comme une paralysie supplémentaire des institutions gouvernementales canadiennes. Comme des dispositions autochtones discriminatoires et inconciliables avec les démocraties contemporaines. Comme une vision louisianaise du Québec en lieu et place de la reconnaissance de son potentiel. Avant de penser à mieux, comme on le pourra une fois la poussière retombée, il faut passer par le refus de ces maux. Dire NON. La façon dont on pense la rédaction d'une constitution, au Canada, ne sortira pas indemne du dernier exercice. Ce papier qu'on rapécie et rabouline, comme s'il était avocasserie plutôt que témoin des liens entre groupes humains, ne saurait plus s'écrire de la même façon. Il devient impossible de concocter une nouvelle version de la clause Canada, de jouer aux numéros élus entre Sénat et Communes, d'enlever deux lignes et d'en ajouter trois au partage des compétences, de chipoter les mots du pouvoir autochtone, de passer le tout à la moulinette de la cuisine des 17 constituants, et de servir ce réchauffé aux citoyens. Ils n'ont plus de tolérance pour ça. Il faudra revenir aux idées qui mènent le monde, plutôt qu'aux petits arrangements qui le suivent et n'arrivent plus à le rattraper. À moins d'être tous démissionnaires, ou trop fatigués pour vivre, nous en sommes capables.

Capables de repenser la relation Québec-Canada d'égal à égal, dans un cadre qui supposera une part de rupture et une part de reconstruction, qui prendra acte des volontés divergentes de chacun, comme elles s'apprennent à s'exprimer clairement. Capables de repenser l'autonomie autochtone sans paternalisme, en négociant clairement les balises d'une souveraineté intérieure accordée aux valeurs démocratiques de notre temps, dont nul n'a à rougir.

Il faudra de nouveaux acteurs politiques, inévitablement. Partout à travers le monde, à l'Est et à l'Ouest, le rideau tombe sur des leaders traditionnels que les verdicts populaires répudient. Ceux qui nous gouvernent aujourd'hui sont les héritiers d'impasses anciennes, qu'ils ont eu au moins le courage d'explorer jusqu'au bout. Jusqu'au référendum du 26 octobre, où un NON mutuel serait, malgré les apparences toujours déplorables d'une négation, une façon de tourner résolument le dos au passé. Un refus porteur.

LISE BISSONNETTE

Le Québec, craintif et replié

Pour le Québec, l'entente de Charlottetown est le pire de l'achèvement, conjugué au pire de l'inachèvement. Ce qu'ils ont terminé, les constituants d'Ottawa et de Charlottetown, c'est la minorisation d'une collectivité toujours un peu rebelle, toujours un peu tentée par la plénitude des moyens qu'elle pourrait avoir à disposition, comme tant d'autres qui ne se tirent pas si mal du monde contemporain. Au lieu de travailler sur ses espoirs, on a travaillé sur ses craintes, sa peur de disparaître, vieux démon du Québec de la survivance française. Ce qu'ils ont laissé en plan, c'est le Québec de l'affirmation. De l'espace nouveau qu'on aurait pu lui offrir, et pourquoi pas aux autres provinces, il n'a pas été question, à Ottawa ou à Charlottetown. La négociation aurait éclaté si le premier ministre québécois avait voulu l'achever, dit-on aujourd'hui. Qui sait ? Il n'a rien tenté. Frilosité, petit appétit, repli. Les « gains » du Québec le protégent des éléments extérieurs, des malheurs éventuels.

1) Avec cette entente, le Québec accepte de se résumer à une résistance.

Une sinistre hypothèse sainte des vetos et garanties qu'on accumule. Tout se passe comme si on prévoyait l'affaiblissement interne du Québec, démographique et politique, peut-être même économique. Pour éviter cet échec qui se répercuterait négativement sur l'image et l'identité canadiennes, on monte des états tout autour d'un Québec conçu un peu comme protectorat. Veto sur les futures modifications aux institutions, protection de la proportion de civilistes québécois à la Cour suprême, garantie du quart de la représentation à la Chambre des Communes. Quoi qu'en dise M. Robert Rae, ce n'est pas la thèse de la dualité qui a dicté ces concessions. C'est celle d'une inégalité en croissance. Une inégalité qu'on impose déjà de plein fouet au Québec dans le Sénat réformé, et désormais irrémédiable, où il perdra artificiellement son poids réel. Et une inégalité qu'on prévoit dans le nouvel équilibre des pouvoirs canadiens, réparti entre trois ordres de gouvernement allant et venant devant les tribunaux, soumise à la corde capable à mettre à mal bien des lois québécoises.

Le caractère passif de ces protections, analogues à celles qu'on offre aux espèces en voie d'extinction, ne se donne jamais si bien que dans la « double majorité ». Elle sera requise des sénateurs francophones, et de l'ensemble des sénateurs, pour décider de tout projet de loi « ayant une importance particulière pour la langue et la culture française au Canada ». Les sénateurs francophones, qu'on sous-entend vaguement devoir surgir majoritairement du Québec, auront le pouvoir de bloquer des projets adverses. Mais la majorité, qui a aussi un veto, aura tout loisir de bloquer à son tour un projet auquel les francophones seraient favorables.

Tel est l'esprit même qui a soufflé sur la négociation. Le gouvernement du Québec y a accueilli sous toutes les formes les outils de résistance, et a abandonné en retour les instruments d'initiative. Petit appétit pour un petit pain qui tient en vie.

2) Avec cette entente, le Québec renonce à sa dynamique autonomiste.

Mais en clair, l'entente vient de passer aux pertes le courant historique québécois le plus porteur d'avenir, celui qui a fait la Révolution tranquille et qui pourrait la rééditer, la recherche d'une autonomie plus forte. Le vieux démon du repli vient de reprendre du service. Rien n'est plus décevant, frustrant, et carrément menteur que l'accord du 28 août au chapitre du partage des pouvoirs, une négociation bâclée en quelques heures,

et qui se soldent dans le rachatisme et la confusion.

Le gouvernement du Québec, on ne le répètera jamais assez, a accepté le 28 août, pour la première fois, de reconnaître à Ottawa une forme de transcendance, sinon de direction, des objectifs du Québec (et des autres provinces) en toutes matières de compétence provinciale. Il l'a fait dans le texte de la nouvelle charte sociale; il l'a fait dans le texte qui encadre le pouvoir fédéral de dépenser. Rien ne le commandait, rien ne l'exigeait. Si la théorie populaire et souvent abusive de « l'interdépendance » exigeait entre tous les ordres de gouvernement une coordination aussi forte en toutes matières, c'est avec les États-Unis qu'il faudrait conclure une union politique et bientôt une fusion.

Et cet arrangement inédit, imposé au Québec à l'usage, est la contradiction même du principe de « subsidiarité » qu'invoque savamment M. Bourassa

pour le défendre. La subsidiarité dont discute aujourd'hui confusément la Communauté européenne, ce n'est rien d'autre que le « fédéralisme fonctionnel » dont se réclament tant de politiciens canadiens qui ne le pratiquent pas: chaque niveau de gouvernement prend en charge les services, donc les pouvoirs, dont il peut le mieux s'acquitter. Que viennent faire, dans ce paysage, les garanties qui permettront au gouvernement fédéral de continuer à dépenser dans l'enseignement primaire et secondaire ?

La seule imitation de subsidiarité qu'on trouve dans l'entente d'août, c'est le retrait fédéral des pouvoirs dits « les six soeurs » - logement, tourisme, mines, forêts, affaires municipales et urbaines, loisirs. Mais premier accroc à la subsidiarité, ce retrait est conditionnel puisqu'il doit faire l'objet d'un accord où s'imposent sans doute des « objectifs nationaux ». D'autre part, l'énumération des pouvoirs indique en soi les limites du nouveau fédéralisme supposément subsidiaire. Pourquoi n'avoir pas balisé de même façon l'éducation, la santé, les affaires sociales ? Pourquoi avoir laissé tomber la politique familiale, le mariage et le divorce ? S'il répugnait à M. Bourassa, on ne sait trop pourquoi, de s'appuyer sur la notion de « société distincte » pour réclamer une autorité culturelle plus forte, un morceau significatif des communications, et une véritable maîtrise-d'oeuvre du développement régional, il aurait pu au moins s'y attaquer à partir de sa propre conception du fédéralisme.

Même si son inventeur dit NON, c'est au fédéralisme hiérarchique de Pierre Trudeau, égalisateur et mortel pour les autonomies, que le Québec vient de souscrire. Un fédéralisme qui n'a rien de moderne, malgré les apparences. Qui remet les « petits » gouvernements à leur place. Le Québec s'y replie. Il avancerait désormais à couvert sur son propre terrain, sous l'aile tutélaire d'un gouvernement central qui pense les objectifs, au mieux en lui tenant la main, au pire à sa place.

L'entente, pour le Québec, c'est l'enchaînement d'une mentalité de siège. Le pire, c'est que toutes ces défenses ne protégeront rien, si son gouvernement et ses citoyens ne retrouvent pas le goût d'entreprendre, de s'instruire, de s'arrimer activement au reste du monde, d'avoir confiance en leurs propres moyens, épuisés dans cette querelle. Aucune sauvegarde constitutionnelle n'a jamais empêché le déclin d'un peuple. Comme aucun gain constitutionnel, d'évidence, ne garantit son progrès. Mais cette constitution, cette loi fondamentale amendée selon les termes du 28 août n'offre pas au Québec l'espace dont il aurait besoin s'il décidait à nouveau de s'y mettre, ce qui est une toute autre histoire.

Le Québec se résumerait à une résistance

La tradition autonomiste passe aux pertes

ma Radio au boulot



CITE
107,3 FM
ROCK • DÉTENTE

SOCIÉTÉ



La valse des experts en constitution

Une avalanche de textes consacrés à la crise constitutionnelle a été publiée ces derniers mois. Gilles Lesage en recense quelques-uns, à la veille du grand rendez-vous référendaire.

Page B-1

«La loi 101 menacée», voilà le plus gros mensonge, selon Bourassa

□ Trois choix s'offrent pour régler le cas de la Loi 178, dit-il

Michel Venne

SOREL — LE « PLUS gros mensonge » de la campagne référendaire, c'est de dire que la Loi 101 est menacée par l'entente du 28 août, a soutenu hier le premier ministre Robert Bourassa, dans un discours où il a littéralement imploré les Québécois de réfléchir aux conséquences d'un NON.

« En votant OUI, les Québécois gardent toute leur protection pour leur langue, dit-il. M. Parizeau le sait fort bien, mais il préfère exciter les peurs ».

La clause reconnaissant le Québec comme société distincte, a-t-il expliqué à 300 convives de la Chambre de commerce de Sorel-Tracy, s'ajoute aux protections dont on dispose déjà dans la Constitution.

L'entente, en effet, laisse intacte la clause dérogatoire (dite nonobstant), qui permet aux gouvernements d'adopter des lois même si elles contreviennent à la Charte canadienne des droits. Elle a été utilisée en décembre 1988 pour faire adopter la Loi 178 prohibant l'anglais dans l'affichage à l'extérieur des commerces.

M. Bourassa est d'avis qu'il « faut conserver la protection de la clause nonobstant » dans la Constitution. Il signale qu'aucun premier ministre du reste du Canada n'a demandé que cette clause soit abolie.

Le gouvernement devra décider d'ici la fin de l'an prochain, en décembre 1993, s'il reconduit la loi 178. Pour que la clause dérogatoire reste en vigueur, la Constitution prévoit en effet que l'Assemblée nationale le confirme tous les cinq ans.

Interrogé par les reporters à ce sujet, le premier ministre, réticent à s'aventurer sur ce terrain miné à six jours du scrutin, a expliqué que, le

moment venu, trois choix vont s'offrir : maintenir la loi telle quelle, l'abolir ou alors l'assouplir tout en maintenant la protection de la clause dérogatoire.

Curieux, les journalistes ont insisté : dans quel sens la loi pourrait-elle être assouplie ?

M. Bourassa a renvoyé les scribes à une suggestion faite par le maire de Montréal Jean Doré qui consisterait à autoriser les seuls commerces de quatre employés et moins à afficher dans la langue de leur choix. Les commerces de cinq employés et plus seraient toujours contraints à

n'utiliser que le français sur leurs affiches extérieures.

M. Bourassa a insisté sur le fait qu'il ne peut pas dire aujourd'hui quelle sera la décision du gouvernement.

« J'ai déjà assez de travail comme ça, a dit le premier ministre. Je ne veux pas intervenir là-dessus. Il ne serait pas très adroit, dans les prochains jours, de partir une querelle linguistique ».

Il se porte toutefois à la défense de la Charte de la langue française, qu'il considère comme une « police d'assurance contre l'assimilation ».

À 15 points derrière le NON, M. Bourassa a convenu que la lutte devient difficile. « Six jours, c'est peu », dit-il. « Le peuple québécois est un peuple prudent; je comprends que les Québécois soient réticents, ils veulent être sûrs avant de signer. Mais cette fois, dit-il, c'est en ne signant pas qu'ils font une erreur ».

Devant la presse, M. Bourassa se console comme il peut des résultats des sondages. « Lundi l'écart était de 17 points, aujourd'hui c'est 15. Avec deux points par jour, après on tombe dans la marge d'erreur... »

Voir page A-4 : Bourassa

WILLIE LAMOTHE N'EST PLUS



Willie Lamothe est décédé hier. Le chanteur country qui a connu le succès autant au cinéma et à la télévision que sur disque s'est éteint lundi soir à 22 h 15. Willie Lamothe a connu une carrière fabuleuse que retrace notre collaborateur Sylvain Cormier en page B-3.

Soligaz réduit la taille de ses projets

Louis-Gilles Francoeur

LE CONSORTIUM Soligaz ne voit plus la nécessité de construire maintenant une caverne d'entreposage souterrain de butane, ce qui fait qu'il entend se limiter à construire à court terme une seule caverne de propane d'une capacité de 950 000 barils.

Tel est l'essentiel des changements contenus dans la demande de Soligaz du 2 septembre en vue de faire modifier le décret gouvernemental relatif à ce projet, a expliqué hier au DEVOIR le porte-parole du consortium, M. André Lapalme.

Soligaz demande de ramener le nombre de ses cavernes de trois à deux tout en maintenant leur capacité globale à 1,6 million de barils. Mais contrairement au projet discuté à l'automne 1990 en audience publique, la phase I des travaux ne comprend plus que la construction d'une caverne de propane, dont la capacité correspondrait à 60 % du total demandé. La caverne de butane d'une capacité de 675 000 barils figure toujours dans la demande de décret de Soligaz, mais la compagnie voudrait reporter à plus tard sa construction, « lorsque le marché le justifiera », précise M. Lapalme.

Le projet remanié remet d'autre part à une phase III la construction

d'un pipeline, a ajouté M. Lapalme, et à plus tard encore la construction d'un réservoir souterrain de liquides de gaz naturels (LGN), le réservoir de l'éventuelle usine de fractionnement d'une valeur de plus de 100 millions \$, dont la construction est reportée d'autant, pour ne pas dire remise *sine die*.

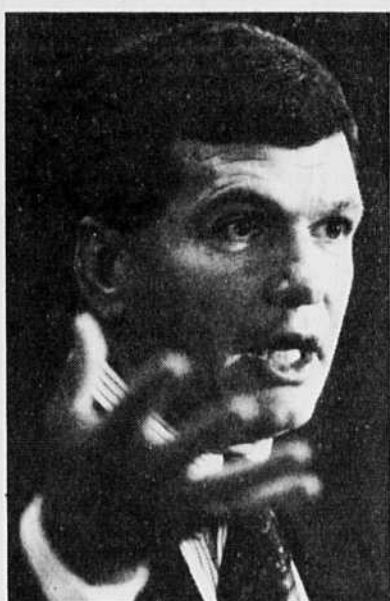
Le plan initial de Soligaz prévoyait la construction dans une première phase de cavernes souterraines d'entreposage de propane et de butane, ainsi que d'un quai devant permettre à des navires de fournir environ 20 % des approvisionnements pour ces deux produits.

La deuxième phase du projet comprenait la construction d'une caverne d'entreposage de LGN que l'on aurait fractionné en butane, propane et autres dérivés dans une toute nouvelle usine située à proximité.

Le pipeline, qui devait fournir 80 % des approvisionnements, devait initialement provenir de Sarnia. On pense plutôt se brancher éventuellement sur un pipeline américain, celui de Sarnia devant servir à fournir aux Ontariens du pétrole étranger que l'on déchargerait à Montréal, ce qui pourrait augmenter sensiblement le risque d'accident pétrolier sur le Saint-Laurent.

Le report de la construction d'un

Voir page A-4 : Soligaz



Frank McKenna

Après un NON, Frank McKenna proposera l'abolition du Sénat

WINNIPEG (PC) — Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, a prévenu ceux qui s'attendent à plus d'une réforme du Sénat que ce que leur donne l'accord de Charlottetown.

C'est à prendre ou à laisser, parce qu'il est peu probable que vous reverrez une telle offre, a déclaré hier M. McKenna, en campagne au Manitoba.

Il a rejeté l'opinion voulant qu'advenant un rejet de l'accord, lors du référendum de lundi prochain, il sera toujours possible de négocier la formation d'un Sénat renouvelé plus fort.

Si les discussions constitutionnelles doivent reprendre depuis le début, le Nouveau-Brunswick adoptera de nouveau sa première position, favorisant l'abolition de la Chambre haute, a-t-il dit.

« Si c'est un non lundi, il faudra tous et chacun retourner à nos positions », a-t-il dit.

Voir page A-4 : McKenna



Le premier ministre Bourassa était interviewé hier soir par le panel de l'émission *Le Point* à Radio-Canada. M. Parizeau a également répondu à leurs questions.

Les cégeps et le français: les très bons, les bons et les autres

Caroline Montpetit

LE COLLÈGE François-Xavier-Garneau, de Sainte-Foy, s'est classé premier au test de français pré-universitaire imposé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, au mois de mai dernier.

Les quelque 522 élèves qui se sont présentés à l'épreuve du ministère ont obtenu une moyenne de 92 % en ce qui a trait à la qualité du discours, et de 68 % en ce qui a trait à la qualité de la langue, soit à l'évaluation du vocabulaire, de la syntaxe et de la ponctuation, ainsi que de l'orthographe d'usage et grammaticale.

Par comparaison, l'ensemble des étudiants de la province qui ont été soumis à cette épreuve ont obtenu des résultats moyens de 89 % quant à l'évaluation du discours, et de 59 % quant à l'évaluation de la qualité de

la langue.

Par ailleurs, l'ensemble des collèges privés du Québec ont obtenu des moyennes de deux points supérieures à la performance nationale, tant au plan de la qualité du discours (91 %), qu'au plan de la qualité de la langue (61 %).

Lors de l'administration de ce test, les étudiants devaient rédiger un texte de 500 mots sur l'un des trois thèmes suggérés par le ministère, soit l'importance de la réussite scolaire, la protection de l'environnement dans un contexte de création d'emplois, ou la raison d'être du féminisme dans la société actuelle.

Si l'on exclut la performance des collèges anglophones, ce sont les cégeps de Saint-Laurent, du Vieux-Montréal, et d'Ahunatic qui ont obtenu les notes les plus faibles au test du ministère.

En observant uniquement l'éva-

luation des critères reliés à la langue, on remarque que les étudiants du cégep du Vieux-Montréal ont obtenu une note moyenne de 50 %, ceux du cégep Saint-Laurent une note moyenne de 51 %, alors que ceux du cégep d'Ahunatic ont obtenu 52 %.

« Nos résultats démontrent une performance assez élevée quant aux critères qui concernent le discours, comparativement à ceux reliés à la syntaxe, à la ponctuation et à l'orthographe, expliquait hier Mme Luce Goerlach, directrice des services pédagogiques du cégep du Vieux-Montréal. Je me suis demandé pourquoi l'écart était si grand entre les deux et j'ai écrit au ministère pour obtenir une réponse. Je ne comprends pas comment nos étudiants peuvent conceptualiser de façon si performante un texte qu'ils sont incapables d'écrire correctement... »

Voir page A-4 : Cégep

Les médecins s'opposent au projet du CLSC de Rosemont

Paul Cauchon

L'ASSOCIATION des médecins omnipraticiens (AMOM) s'oppose fermement au projet du CLSC Rosemont de créer une clinique privée dans ses murs et elle invite ses membres « à ne pas s'associer à une telle entreprise ».

De leur côté, les infirmières du CLSC se joignent aux protestations des employés du CLSC et des médecins pour condamner cette décision, et le personnel entend manifester d'une journée à l'autre son opposition en liaison avec les groupes du quartier.

La direction du CLSC Rosemont essuie donc une sérieuse rebuffade d'un organisme qui regroupe bon nombre de médecins en clinique pri-

vée, après avoir été critiquée la semaine dernière par la Fédération des CLSC.

LE DEVOIR révélait la semaine dernière que la direction générale de ce CLSC entend ouvrir d'ici le printemps dans les lieux mêmes du CLSC une clinique privée offrant des soins médicaux courants qui ne sont plus offerts depuis cet été.

LE DEVOIR faisait également état de critiques envers la gestion de l'établissement.

L'AMOM déclare appuyer les médecins rattachés à l'établissement en question, « qui souhaitent y dispenser des services médicaux courants dans un cadre organisationnel propre aux CLSC ».

Le Dr Renald Dutil, président de l'Association des médecins omnipraticiens, ajoute que le projet proposé

par le directeur général et le conseil d'administration du CLSC Rosemont « ressemble trop à ceux mis sur pied par certains promoteurs, sans égard aux besoins du milieu, pour que nous puissions y souscrire. Il ne constitue pas une réponse valable aux problèmes internes de ce CLSC. Il fait fi des droits et privilèges des médecins déjà rattachés à cet établissement ».

L'AMOM a mis de l'avant depuis plusieurs années des politiques qui veulent encourager un développement harmonieux des ressources médicales privées dans une région. « Les études que l'AMOM a réalisées sur l'accessibilité aux services médicaux de première ligne en cabinets et en cliniques privées ont démontré que le nombre de cliniques sans rendez-vous s'était développé

Voir page A-4 : Rosemont

Le Correcteur 101
Le logiciel professionnel de correction du français



EN FRANÇAIS,
101
FAIT LA LOI!

En montre au
MacExpo
les 21-22-23-24 octobre 1992 chez Micro Boutique
6615, avenue du Parc, Montréal (Québec)

Un logiciel conçu et produit
au Québec par
Machina Sapiens

◆ **Mckenna**

tions de départ », a dit M. McKenna, après avoir prononcé un discours passionné en faveur de l'accord, qui a soulevé un enthousiasme débordant chez les membres de la Chambre de commerce de Winnipeg.

Lui et d'autres premiers ministres ont accepté de mettre de côté leur opposition à un Sénat égal, élu et efficace, pour finalement arriver à une entente constitutionnelle, a-t-il encore rappelé.

Et il a souligné que, pour le Sénat, la proposition constituait un immense pas en avant, si l'on considérait la présente Chambre non élue et pleine « d'anciens hommes politiques finis ».

Même les initiateurs du mouvement en faveur d'un Sénat triple-E appuient l'accord de Charlottetown, a aussi rappelé M. McKenna.

◆ **Cégep**

De son côté, le directeur des services pédagogiques du Collège François-Xavier-Garneau, M. Yves Blouin, explique la performance de ces étudiants par l'effort mené dans son établissement depuis quelques années pour enregistrer une meilleure performance quant à la maîtrise de la langue écrite.

À ce chapitre, M. Blouin cite la politique institutionnelle selon laquelle tous les enseignants du cégep François-Xavier-Garneau sont autorisés à soustraire jusqu'à 20 % de la note sur toute rédaction.

« Comme les autres collèges, le cégep François-Xavier-Garneau bénéficie de subventions gouvernementales qui lui ont permis de mettre sur pied un centre d'aide en français, qui permet aux étudiants les plus faibles en cette matière d'obtenir quelques leçons privées des professeurs de ce département, poursuit-il.

« Je tiens cependant à préciser que les compétences linguistiques ne sont pas le propre du collégial, et que les professeurs de lettres ne sont pas des correcteurs. Par ailleurs, au collège, l'ensemble des professeurs se prêtent à cette mission de bonne grâce. Depuis déjà deux ans, le cégep a établi que les cours d'appoint imposés aux élèves les plus faibles en français ne remplacent en aucun cas un cours de littérature. Depuis, le ministère de l'Enseignement supérieur a clarifié de son côté la réglementation dans le même sens », dit-il.

Au cégep du Vieux-Montréal, expliquait hier de son côté Mme Goerlach, l'ensemble des professeurs accordent jusqu'à 10 points à la qualité de la langue en corrigeant les travaux des étudiants. Le mode d'attribution de ces dix points est par ailleurs laissé à la discrétion de chaque département du collège.

Mme Goerlach ajoute que le collège du Vieux-Montréal révisé depuis l'an dernier sa politique d'admission des élèves, pour favoriser en premier lieu les étudiants présentant les meilleurs dossiers à la sortie du secondaire.

« Cet automne, la ministre de l'Enseignement supérieur, Lucienne Robillard, nous a demandé d'admettre un surplus d'étudiants à cause du débordement d'inscriptions enregistré dans la province. Or, le cégep a décidé de n'admettre aucun étudiant supplémentaire », explique-t-elle.

Au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, on précisait hier que les résultats obtenus ne servaient en rien à juger chacun des établissements évalués.

« La meilleure analyse se fera dans chacun des établissements individuellement, dit Jacques Lanoue, sous-ministre adjoint à l'Enseignement supérieur. Nous avons voulu cependant leur donner quelques éléments d'évaluation, comme par exemple la corrélation entre les cotes de réussite enregistrées au secondaire et le taux de réussite des mêmes étudiants au collégial ».

À la suite du collège François-Xa-

vier Garneau, dans la liste des collèges publics francophones qui ont le mieux performé à l'épreuve du ministère, on retrouve le collège Bois-de-Boulogne, qui a enregistré une moyenne de 78 % pour l'ensemble des critères évalués, les collèges de Sainte-Foy et de Matane (77 %), les collèges de Sherbrooke, de Joliette-Lanaudière, de Sainte-Hyacinthe, de Drummondville et de Beauce-Appalaches, avec une moyenne de 76 %, puis les collèges de Victoriaville, de Saint-Jérôme, de Rimouski, de Maisonneuve, de Limoilou et de Lévis-Lauzon, qui ont obtenu une note moyenne de 75 %.

◆ **Rosemont**

rapidement sur l'île de Montréal, explique le Dr Dutil. Plusieurs d'entre elles furent créées à partir de l'initiative de médecins qui pratiquaient déjà en groupe et qui souhaitaient répondre, pendant une période plus étendue, aux besoins médicaux urgents de leur propre clientèle et de celle du secteur.

« Ce modèle organisationnel doit être privilégié, plutôt que celui des cliniques de type walk-in mises sur pied et gérées par des promoteurs, où ne sont dispensés que des soins ponctuels, sans complémentarité avec les autres ressources médicales du milieu », ajoute-t-il.

La direction du CLSC Rosemont préconise justement ce type de clinique walk-in. Non seulement les omnipraticiens du Québec s'opposent à cette démarche, mais l'Association fait également remarquer que « l'initiative du CLSC Rosemont ne tient pas compte des ressources médicales déjà établies sur son territoire. On y compte plus de 105 omnipraticiens et 13 cliniques médicales offrant des services de première ligne. Si l'on compare les effectifs en médecins omnipraticiens dans les 30 territoires de CLSC de Montréal, en termes de ratio médecins-population, celui du CLSC Rosemont était, en octobre 1991, au premier rang au chapitre du nombre d'omnipraticiens en pratique privée ».

Il apparaît donc à l'Association des omnipraticiens que la solution préconisée par le CLSC ne règle rien.

De son côté, l'exécutif syndical des infirmières du CLSC dénonce aussi cette « privatisation » qui n'assure pas les soins médicaux multidisciplinaires requis dans le cas d'un CLSC et qui va à l'encontre du travail de ce type d'établissement, dit-il.

L'exécutif représente de 50 à 60 infirmières puisque le CLSC Rosemont chapeaute également les infirmières du service 24/7 qui offre un service d'urgence pour le territoire de six autres CLSC environnants.

Hier, au CLSC, on faisait état d'un nombre élevé d'appels de citoyens du quartier qui se demandaient si « le CLSC allait fermer » (ce qui n'est évidemment pas le cas).

Et des employés s'étonnaient de ce que la direction de l'établissement ait publié une annonce dans le journal local, *Le Journal de Rosemont*, informant la population du secteur qu'on peut maintenant trouver des services médicaux chez cinq grandes cliniques médicales privées du quartier.

Les employés estiment qu'il s'agit là d'une utilisation bizarre de fonds publics puisqu'on se trouve à y faire la publicité de cliniques privées.

◆ **Soligaz**

pipe-line en phase III du projet signifie concrètement que la totalité des approvisionnements se fera par bateaux, ce qui augmentera le nombre d'accostages annuels de 60 à 100 au lieu de 12 à 20, comme prévu au moment des audiences.

Un tel accroissement de l'achalandage pourrait augmenter les risques globaux associés à ce projet, car le quai d'accostage se trouve à moins d'une longueur de navire de la Voie maritime où passent plus de 10 000 navires par année. Il s'est même produit un échouage dans ce secteur l'an dernier, ce qui semblait totalement improbable aux statisticiens et à certains ministres québécois qu'un accident d'avion sur la Place Ville-Marie...

Québec et Ottawa ont accordé à Soligaz une licence d'opération pour ce quai sans exiger que le consortium limite les accostages au nombre mis de l'avant dans son étude d'impacts. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) avait pour sa part rejeté toute construction de quai à cet endroit en raison des risques et des im-

pacts environnementaux, les plus lourds du projet.

Le réaménagement du projet limiterait les investissements de la phase I à 85 millions \$, soit la construction d'une caverne pour le propane. L'ajout éventuel d'une caverne de butane ajouterait un autre investissement de 20 millions \$. La phase III portant sur la construction d'un pipeline impliquerait des dépenses de 150 millions \$, a précisé M. Lapalme.

Le report à long terme pour ne pas dire *sine die* de l'usine de fractionnement des LGN, d'une capacité de 33 000 barils par jour, remet aux calendes grecques cet investissement de plus de 100 millions \$, qui correspondait à peu près au tiers des investissements annoncés lors du lancement du projet, soit durant l'élection provinciale de 1989.

Il existe actuellement une telle capacité de surproduction à Sarnia et dans l'Ouest pour le fractionnement des LGN qu'il n'est plus intéressant pour Soligaz de faire venir ici ces produits pour en tirer du propane, du butane et d'autres sous-produits. On obtient maintenant ces produits pour moins cher sur le marché canadien et international.

Selon M. Lapalme, le réaménagement des différentes phases du projet Soligaz s'explique fondamentalement par la crise économique qui n'en finit plus de finir.

« Mais à long terme, soutient-il, on s'attend toujours à réaliser les différentes composantes du projet et rien ne permet de prévoir une diminution de ses effets d'entraînement. Cela va se faire au fur et à mesure que les besoins seront là. »

Ce point est fort critiqué par les opposants au projet qui estiment que les bénéfices réels de Soligaz fondent sans que ne diminuent dans une proportion similaire les impacts sur le fleuve. Au contraire, prétend notamment l'Union québécoise pour la conservation de la nature, l'achalandage de ce quai pourrait augmenter sensiblement en raison du changement de stratégie d'approvisionnement qu'ils appréhendaient pendant l'audience et qui est maintenant confirmée.

◆ **Bourassa**

M. Bourassa a fait porter l'essentiel de son discours sur les tactiques et les « mensonges » de ses adversaires, se promettant de « démasquer les démagogues ».

Les attaques du camp du NON étaient « des ballons que nous avons dégonflés », a-t-il soutenu. « Mais le temps qu'on a pris pour dégonfler les ballons, on ne l'avait plus pour expliquer l'entente ».

Il s'est porté à la défense du président de Bombardier, M. Laurent Beaudoin, qui fait l'objet d'une enquête de la part du Directeur général des élections à la suite d'une plainte du camp du NON pour publicité illégale.

« Il n'a pas commis un crime très grave: il a distribué son discours à ses employés », a-t-il soutenu.

Le premier ministre s'insurge contre le fait que les gens du NON portent plainte contre M. Beaudoin pour ce péché véniel alors qu'ils ont « sanctionné » l'écoute électronique, dit-il, en utilisant des passages de la conversation privée, captée clandestinement, entre Diane Wilhelmy et André Tremblay, dans leur propagande.

« Est-ce que ce sont des méthodes pour des gens qui aspirent à diriger le Québec? », a-t-il demandé.

M. Bourassa pense que « les gens du NON ont une drôle de manière de traiter les gens d'affaires », rappelant en outre les critiques personnelles proférées par M. Parizeau envers deux hommes d'affaires pour le OUI à qui il rappelait que leur réussite, ils la doivent à des programmes créés par le gouvernement du Parti québécois.

« Les péquistes, quand on n'est pas d'accord avec eux, soit on est stupide, soit on trahit la nation », dit-il.

M. Bourassa reproche enfin aux souverainistes de s'associer avec des fédéralistes « qui trouvent que le Québec a trop eu et avec tous ceux qui, au Canada anglais, sont contre le fait que le Québec obtienne plus de pouvoirs ».

En soirée, le premier ministre a participé à l'émission *Le Point de Radio-Canada* au cours de laquelle il a affirmé que si le NON l'emporte, l'une de ses priorités avec l'économie sera « de voir comment on peut refaire des alliances au sein du Canada ».



Campagne à deux

Ron Perrier et Gavin Irving posent fièrement devant l'affiche qu'ils ont construite en bordure de l'autoroute transcanadienne, près de Winnipeg.

Sans élaborer, il dit qu'il va « continuer à travailler pour les intérêts du Québec », mais ne précise pas ce qu'il va advenir du rapport Allaire ni s'il a l'intention d'amorcer un nouveau processus de réflexion sur l'avenir du Québec de la nature de la Commission Bélanger-Campeau.

Il rappelle que même si le Québec était unanime sur une option, il ne « peut pas l'imposer au Canada ».

« Il admet n'avoir « pas obtenu des résultats extraordinaires » avec l'entente de Charlottetown. Cet accord « modernise et actualise » la Constitution, ne la charbarde pas.

Mulroney, Rae et Mercredi joignent leurs voix pour convaincre les Canadiens

Manon Cornellier
de la Presse canadienne

GUELPH, Ont.— À six jours du référendum du 26 octobre, les premiers ministres Brian Mulroney et Bob Rae ainsi que le chef de l'Assemblée des Premières Nations Ovide Mercredi ont joint leur voix hier pour convaincre les Canadiens d'appuyer l'entente de Charlottetown.

Réunis à Guelph dans le cadre d'un forum étudiant sur l'unité nationale, les trois hommes ne pouvaient toutefois avoir un grand effet car la grande majorité des 1000 élèves présents n'ont pas encore le droit de vote.

L'école Our Lady of Lourdes, où avait lieu le forum, va de la 9e à la 13e année et seulement un certain nombre de finissants ont 18 ans.

S'ils n'ont pas droit de vote, cela n'empêche pas les étudiants d'avoir des idées bien arrêtées sur l'accord du 28 août. Lors de la période de questions, un étudiant qui qualifiait l'entente de « travestie » a eu droit aux applaudissements les plus nourris.

Les leaders, qui partageaient pour la première fois la même tribune, chauchaient mal leur inquiétude.

« Pour réaliser le projet que nous avons devant nous, nous avons besoin de votre aide. On ne peut pas le faire sans votre appui », a lancé d'entrée de jeu le chef Mercredi, avant de défendre la nature démocratique des gouvernements autochtones.

Il a aussi tenu à préciser que l'absence de décision lors de la réunion des chefs à Vancouver n'était pas le symptôme d'une opposition généralisée à l'entente mais la preuve que les autochtones avaient besoin de plus de temps pour l'évaluer.

« J'espère que tous les Canadiens, au fond de leur cœur, ne diront pas NON aux autochtones mais bien OUI pour la première fois dans leur histoire », a-t-il conclu.

M. Rae a enchaîné en demandant aux étudiants de continuer à militer pour l'entente jusqu'à la dernière mi-

nute. « J'espère bien que le bon jugement et le bon sens des gens auront le triomphe qu'ils méritent », a dit le premier ministre ontarien.

M. Mulroney a continué sur le même ton en mettant en garde les étudiants contre les groupes de pression qui ne pensent qu'à leurs intérêts particuliers au détriment de l'intérêt national.

« Vous avez un choix à faire, a-t-il dit, avant d'ajouter qu'un Non serait synonyme d'instabilité et d'incertitude. Cet accord n'est pas parfait, mais il est bon pour le Canada et, comparé au négativisme du camp du NON, nettement supérieur. Un OUI signifie l'unité et un futur meilleur pour tous les Canadiens », a-t-il ajouté.

Lors de la période de questions, il a dû, comme tant de fois au Canada anglais, défendre l'attribution au Québec d'une garantie de 25 % des sièges à la Chambre des communes.

L'explication a porté. Il a rappelé que ce genre de garanties existait depuis le début de la Confédération. Il a rappelé que toutes les provinces, sauf le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, avaient un minimum de sièges qui leur était garanti.

Parmi les trois hommes, c'est le chef Ovide Mercredi qui s'est révélé le plus populaire.

Avant la rencontre, les trois hommes étaient attendus à l'extérieur par une nuée d'enfants enthousiastes et par trois manifestants colorés, en particulier un jeune homme coiffé d'une crête verte. Sous la première neige de l'année, ils arboraient une pancarte soutenant que « tout le monde est distinct ».

Lors d'un point de presse, M. Mulroney a indiqué qu'il n'écarterait pas une adresse à la nation ou un événement réunissant les leaders libéral et néo-démocrate. Mais il a précisé que ce genre d'activités ne figurait pas dans ses plans.

En matinée, M. Mulroney avait rencontré, encore une fois à huis clos, la quarantaine de membres du comité du OUI local.

21 octobre
par la PC et l'AP

1991: les néo-démocrates obtiennent une majorité des sièges en Saskatchewan.

1990: assassinat du dirigeant chrétien libanais Dany Chamoun, fils de l'ex-président du pays, Camille. Sa femme et ses deux enfants sont assassinés en même temps.

1986: les Américains expulsent 55 diplomates soviétiques.

1983: six extrémistes sikhs sont soupçonnés d'avoir provoqué au Punjab le déraillement du Trans-Indien, qui a fait 18 morts et 132 blessés.

1979: le Parti québécois lance sa campagne référendaire.

1976: le Comité central du Parti communiste chinois annonce avoir fait échec à des tentatives de la veuve du président Mao et de ses complices de la bande des quatre en vue d'usurper le pouvoir.

1973: quatre pays du golfe Persique interrompent leurs exportations de pétrole vers les États-Unis afin de protester contre les livraisons américaines d'armes à Israël.

1969: Willy Brandt devient le premier chancelier socialiste de l'Allemagne fédérale.

1963: Fidel Castro réclame la levée immédiate du blocus économique américain de Cuba.

1945: les femmes votent pour la première fois en France.

1879: Thomas Edison invente la lampe à incandescence.

Ils sont nés un 21 octobre: l'écrivain anglais Samuel Taylor Coleridge (1772-1834); le chimiste suédois Alfred Nobel (1833-1896); l'actrice française Nicole Courcel (1930-); l'actrice Carrie Fisher (1956-).


Centraide
du Grand Montréal

LE DON DE CHANGER LES CHOSES

Un NON coûterait 100 000 emplois, affirme la filiale locale de Standard & Poor's

d'après Canadian Press

UNE VICTOIRE du NON au référendum de lundi pourrait couper de moitié la croissance économique canadienne prévue l'an prochain et coûter 100 000 emplois, ont déclaré les analystes financiers d'une importante firme de Toronto.

MMS International, une filiale de l'agence new-yorkaise Standard & Poor's, a également précisé dans son étude, hier, que le dollar canadien pourrait retraiter et les taux d'intérêt, repartir à la hausse advenant une victoire du NON, un scénario déjà largement escompté.

« La remontée des taux d'intérêt, principalement le taux préférentiel et les taux hypothécaires, a nu aux chances de reprise économique au quatrième trimestre de 1992 », retrouve-t-on dans l'étude.

L'impact prendra la forme d'une reprise économique beaucoup plus modeste — un maigre 1,5 % en 1993 — comparativement au taux de croissance de 3 % prévu dans le cas d'une victoire du OUI, soutient l'étude. Et le taux de chômage devrait avoisiner les 11,7 % advenant un NON au lieu de se résorber à 11 %.

Le rapport contraste fortement avec les vues exprimées par plusieurs institutions financières new-yorkaises, qui ont amenuisé les coûts économiques d'un NON. En fait, le dollar canadien, alimenté par un endossement répété de la banque d'affaires Goldman Sachs, a bondi de

plus de 33 points hier pour clôturer à 80,72 cents US.

Le dollar a frôlé la barre des 81 cents après que les économistes de Goldman Sachs eurent avisé leurs clients que la devise canadienne était en situation de sur-ventu et que les coûts d'une victoire du NON ne seraient pas si élevés.

Goldman Sachs a déclaré que le dollar, qui a terminé à 80,35 cents US lundi, trouverait sa juste valeur à 81,35. La banque d'affaires a adopté le scénario d'un retour au statu quo pour le Canada advenant un rejet de l'accord de Charlottetown. « Nous croyons que les conséquences d'un NON ne seront pas catastrophiques », a déclaré Goldman Sachs dans son tout dernier rapport, rendu public lundi.

Mais MMS prévoit que le dollar pourrait tomber à 78 cents US, provoquant une remontée de 1,5 % des taux d'intérêt de court terme. L'incertitude politique serait élevée si le NON l'emporte, ce qui aurait un impact dépressif sur les investissements, a ajouté MMS.

« Il est à toutes fins pratiques impossible d'escompter une situation aussi complexe. »

Parmi les aspects favorables soulevés, MMS prétend que le Canada bénéficierait d'un regain dans ses exportations en raison d'un dollar plus faible. Et la firme doute d'un retour de l'économie en récession en 1993 si l'économie américaine reprend du mieux.

LA REVUE
Gens du pays
SOMMAIRE

Beauchemin, Yves
Mordecai et les moulins à vent.....15

Boisclair, André
Robert Bourassa est un décrocheur.....16

Charbonneau, Jean-Pierre
Le droit d'ingérence: est-il temps d'y venir?.....10

Cliche, David
Le Québec, les Autochtones et Charlottetown.....4

Dorion, Jean
L'enjeu linguistique au coeur de la bataille référendaire.....13

Landry, Bernard
La double chance ratée de Robert Bourassa.....8

Larose, Gérard
Et si le pouvoir était réparti autrement.....12

Monière, Denis
Nationalisme et démocratie.....5

Proulx, Pierre-Paul
Sans un "non", c'est le déclin au Québec.....6

Tremblay, Rodrigue
Les causes profondes de la stagnation économique.....7

EN KIOSQUE
(SEULEMENT 2,00\$)

VOUS ÊTES CORDIALEMENT INVITÉ AU LANCEMENT OFFICIEL DES

VOLVO 1993
ET LE DÉVOILEMENT DE LA NOUVELLE

850 GLT

Le 24 octobre 1992 de 10h à 14h.

1991 CONCESSIONNAIRE DE L'ANNÉE

Profitez de l'occasion pour prendre rendez-vous pour la clinique GRATUITE VOLVO jusqu'au 13 novembre 1992

4330, rue Jarry est, St-Léonard, Québec H1R 1X3

Tél.: (514) 725-9394 Fax: (514) 725-1543

Possibilité de taux d'intérêt de 0% à 6,9% sur certains modèles. Informez-vous sur place.

Des aînés à l'attaque d'un 2 \$ coûteux

Paul Cauchon

DES AÎNÉS se lancent à l'attaque de la nouvelle mesure gouvernementale les obligeant à payer 2 \$ pour chaque ordonnance médicale, estimant que le premier ministre Bourassa trahit ses promesses.

Selon l'Association québécoise de défense des droits des retraités et des pré-retraités (AQDR), M. Bourassa avait opposé son veto au printemps dernier sur les projets destinés à faire rembourser aux aînés une part des médicaments qu'ils obtiennent gratuitement.

Mais les frais imposés depuis cet été constituent une « taxe à la maladie », symptôme d'un « gouvernement malade », constate maintenant l'AQDR.

L'Association lance donc une campagne d'information sur cette mesure dans 750 pharmacies du Québec, en collaboration avec plusieurs chaînes de pharmaciens, et entend manifester plus fort si le gouvernement ne retire pas la mesure.

En mai dernier, Québec décrétrait que les personnes de plus de 65 ans devaient déboursier 2 \$ pour chacune de leurs ordonnances médicales.

La présidente de l'AQDR, Yvette Brunet, trouve « pitoyable » qu'une telle décision ait été adoptée sans qu'aucune étude ne soit réalisée, sans que ne soit enclenchée une vaste campagne d'information sur la consommation de médicaments.

L'AQDR a mené une enquête sur le sujet auprès d'un quarantaine d'intervenants auprès de personnes âgées (médecins, infirmières, etc.) pour conclure que la mesure peut représenter une menace pour la santé. L'enquête en question n'avait toutefois pas de prétention scientifique.

L'organisme cite le cas de personnes âgées qui déclarent que la mesure les oblige à resserrer leur budget de nourriture, à abandonner la prise de certains médicaments, à « étirer » des prescriptions, etc.

À ceux qui estiment qu'un montant de 2 \$ par prescription ne représente pas la fin du monde, l'AQDR réplique que pour des gens âgés qui sont sous le seuil de pauvreté, qui ne disposent que de 8000 \$ par année et qui doivent prendre cinq médicaments en même temps (les frais sont imposés sur chaque ordonnance différente), le détail prend tout son sens.

On se bat également contre un principe, craignant que le gouvernement n'augmente le montant graduellement.

La mesure adoptée comprend par ailleurs un plafond de 100 \$ (c'est-à-dire qu'au-delà de 100 \$ par année les frais de 2 \$ ne s'appliquent plus) et les personnes qui reçoivent la totalité du supplément de revenu n'y sont pas assujettis. Mais, ajoute l'AQDR, l'immense majorité des gens âgés ne connaissent pas l'existence de ces restrictions.

Selon l'AQDR, le gouvernement estime recueillir 40 millions \$ avec cette mesure.

Jacques-André Nadeau, vice-président des services professionnels du Réseau Pharmaprix, appuie l'AQDR. « Cette mesure va à l'encontre du rôle professionnel du pharmacien, qui est de s'assurer que les médicaments soient bien pris », dit-il.

La CEQ apprécie le plan Pagé

d'après la Presse canadienne

LA CEQ reçoit favorablement le document sur la revalorisation des enseignants, rendu public lundi par le ministre de l'Éducation, mais se dit « en appétit » de voir les moyens concrets pour améliorer l'exercice quotidien de la profession.

La présidente de la Centrale de l'enseignement, Mme Lorraine Pagé, a salué la volonté du ministre Michel Pagé. La CEQ avait elle-même sonné l'alarme en levant le voile sur le burn-out des enseignants. Elle avait dévoilé un rapport qui montrait des enseignants se sentant souvent dévalorisés et qui estiment qu'ils ne sont pas suffisamment encadrés et supportés dans leur tâche.

La reconnaissance et la valorisation « sont un élément clé de la motivation et de la mobilisation des enseignants. C'est même un élément déterminant de leur état de santé », rappelait Mme Pagé.

De son côté, M. Luc Savard, président de la Fédération des enseignants de commissions scolaires (FECS-CEQ) loue les « bonnes intentions » du ministre. Il se dit toutefois « en appétit de voir les moyens concrets » que le ministre entend fournir aux professeurs pour améliorer l'exercice quotidien de la profession.

CARTES D'AFFAIRES



ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3K2
Fax (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-O-B-I-C

La maîtrise des intelligibles

Les pharmaciens reçoivent 15 \$ chaque fois qu'ils corrigent une prescription

Isabelle Paré

GRÂCE à une entente conclue avec les pharmaciens, Québec espère couper sensiblement les dépenses liées à la surconsommation de médicaments et à leurs effets secondaires.

La Régie de l'assurance-maladie rembourse automatiquement 15 \$ aux pharmaciens qui suggèrent au ministère la cessation ou la modification d'une prescription émise par un médecin. Et cela, en vertu d'une clause comprise dans l'entente conclue avec l'association regroupant les 1230 pharmaciens propriétaires du Québec, en juin dernier.

On ignore pour l'instant quel sera l'impact de cette entente sur les coûts du programme de remboursement des médicaments aux personnes âgées ou assistées sociales dont la facture annuelle atteindra 720 millions \$ en 1992-93.

« On espère que ça augmentera l'intervention des pharmaciens. On est prêt à payer pour réduire les coûts du programme. Et c'est un bien faible prix à payer », a expliqué hier M. Pierre Boucher, adjoint au directeur de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Auparavant, la possibilité des pharmaciens d'être payés pour émettre un avis professionnel était très limitée et le mode de facturation très complexe. Ces derniers n'avaient aucune assurance d'être rémunérés, la Régie pouvant contester

leur opinion.

Depuis cinq mois, les pharmaciens n'ont qu'à envoyer leur facture à la Régie en précisant par un code numéroté l'objet de leur intervention pour obtenir un remboursement de 15 \$ par la Régie.

Selon des sources du ministère, cette entente aurait été signée pour inciter les pharmaciens à exercer plus d'influence sur les médecins, sujets aux pressions des grandes compagnies pharmaceutiques.

De façon générale, on estime que jusqu'à 15 % des hospitalisations faites au Québec seraient reliées aux effets indésirables des médicaments.

Mais au ministère de la Santé et des Services sociaux, on affirme ne pas avoir conclu cette entente dans le seul but de sabrer dans les centaines de millions liés au remboursement des médicaments.

« Ce sont des effets qu'on pourra voir à moyen terme. Tout le monde reconnaît qu'il y a surconsommation et un certain ménage à faire. Il y a, c'est vrai, une volonté de réduire le coût des médicaments », expliquait hier au cabinet du ministre Marc-Yvan Côté.

Mais le directeur général de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP), M. Jean-Louis Hérvault, rétorque que l'objectif premier de l'entente conclue avec Québec vise d'abord à « responsabiliser » les pharmaciens, liés d'être perçus comme de simples vendeurs de médicaments.

Haig ne pourra pas voter au référendum

OTTAWA (PC) — La Cour fédérale a débouté, hier, un avocat de Hull qui voulait obtenir le droit de vote en Ontario au référendum du 26 octobre parce qu'il ne respecte pas les conditions imposées par la Loi québécoise sur les consultations populaires.

Dans un jugement partagé à deux contre un, le juge James Hugessen a rejeté la requête de Graeme Haig, un Ontarien qui s'est installé en août dernier du côté québécois de la rivière des Outaouais mais qui ne pourra pas voter au Québec parce qu'il n'y vit pas depuis six mois.

L'an dernier, seulement un peu plus de 400 pharmaciens ont expédié des avis à la Régie suggérant aux médecins de modifier ou de cesser la prescription de médicaments à leurs patients.

« Il est clair que le nombre d'opinions pharmaceutiques a augmenté depuis juin dernier, mais nous ne pouvons pas encore quantifier cette hausse de façon précise », a soutenu M. Hérvault.



PHOTO JACQUES GRENIER

Vers le million de signatures

La jeune Virginie Larivière, qui depuis le décès tragique de sa soeur fait campagne pour la réduction du contenu de la violence à la télévision, a été reçue hier par Jean Doré. Pour l'aider à atteindre son objectif de un million de signatures (700 000 jusqu'ici), le maire a annoncé qu'à partir d'aujourd'hui la pétition sera disponible dans les Bureaux Accès Montréal. Il lui a aussi remis la pétition signée par les membres du conseil municipal.

Maclean's pose un regard différent sur le Québec

Pierre Cayouette

PAS UNE SEULE nouvelle citation de Mordecai Richler. Pas l'ombre de la sempiternelle complainte d'anglophones-montréalais-brimés-dans-leu-rs-droits. Ni de photo de Gilles Vigneault en col roulé, noyé dans une mer de fleudelisés.

Le portrait du Québec que livre cette semaine le magazine *Maclean's* diffère de celui que tracent généralement les médias du Canada anglais.

Dans ce reportage spécial d'une trentaine de pages publié à quelques jours du référendum, le magazine *Maclean's* y décrit plutôt le Québec comme une véritable société... distincte; une société ouverte, jeune et bilingue, aux prises depuis 30 ans avec les mêmes leaders politiques davantage soucieux de passer à l'Histoire que de s'attaquer aux problèmes modernes.

Maclean's donne la parole à la nouvelle génération de Québécois. Ainsi, le copropriétaire d'un bar branché de Montréal, le *Shed Café*, Sylvain Martelino, y explique que « les gens ici parlent de choses sérieuses, la politique n'est pas le principal sujet de discussion ».

Les temps ont changé, écrit Nancy Wood. Les jeunes professionnels parlent peu de politique et s'intéressent davantage que leurs aînés à l'économie. Ils peuvent très bien vivre et travailler en français. Mais ils parlent l'anglais, c'est chic.

Il y a vingt ans, note la journaliste, les cafés et les bars branchés étaient le théâtre de débats passionnés sur le nationalisme québécois. Cette époque est révolue.

« La direction du magazine avait décidé, avant même la campagne référendaire, qu'il fallait faire ce reportage fin d'établir le fait que le Québec est une société distincte et le montrer aux autres Canadiens », a expliqué hier au DEVOIR M. An-

thony Wilson-Smith, chef du bureau de *Maclean's* à Ottawa.

Peu lu au Québec — le *Times* américain y est plus populaire — *Maclean's* espère par ce dossier y augmenter son lectorat.

Le reportage ne verse pas pour autant dans l'éloge. Mais chaque affirmation est appuyée. Soit par des études. Soit par l'opinion d'experts.

On y lit ainsi que la vraie nature des Québécois ne correspond pas nécessairement à l'image que les Québécois se font d'eux-mêmes; qu'ils mangent plus de friandises que les autres Canadiens même s'ils se voient comme de fins gourmets, qu'ils passent beaucoup plus d'heures devant leur téléviseur et qu'ils entretiennent à plein le culte de leurs vedettes.

Le reportage jette un regard frais sur les artistes québécois. On y découvre que la garde montante de la chanson, de la littérature et du cinéma n'est plus constituée d'apôtres du nationalisme.

Un journaliste montréalais, Laurent Saulnier, explique à quel point la majorité des Québécois sont fiers de cette multinationale qu'est devenue Céline Dion. La chanson québécoise cherche davantage à s'exporter. Et, Dan Bigras à part, elle se mêle peu de la campagne référendaire.

La littérature québécoise s'ouvre aussi au reste du monde, peut-on y lire. On y parle de Michel Tremblay, qui traduit ses pièces en Yiddish, et de Louis Hamelin qui, à 33 ans, s'appête à nouveau à publier en France.

Bernard Derome y est par ailleurs décrit comme « M. Crédibilité ». Sa façon de dire les nouvelles, comparée à celle du lecteur de CBC, Peter Mansbridge, illustre à elle seule la « différence » québécoise.

Le 13 avril dernier, *Maclean's* avait publié un texte incendiaire de Mordecai Richler qui y racontait en long et en large le dilemme des anglophones « opprimés » de Montréal.

ESCAPADE EN GRANDE-BRETAGNE

Le cœur a ses raisons... que la raison connaît bien.

Métro, boulot, dodo, métro, boulot... Écoutez votre cœur: évadez-vous quatre jours en Grande-Bretagne avec l'Escapade en Grande-Bretagne de British Airways.

Le prix comprend le vol aller-retour en classe *World Traveller* vers Londres, trois nuits dans un hôtel au cœur de Londres, petits déjeuners compris. Pour le même prix, vous pouvez, si vous le désirez, choisir le vol aller-retour et le programme de location de voiture à kilométrage illimité.

À compter de

569\$

Ce prix comprend le transport aérien aller-retour et 3 nuits à l'hôtel

ou le transport aérien aller-retour et 3 jours de location de voiture.

À vous de décider... mais faites vite! Réservez maintenant et retrouvez le sourire! Appelez British Airways au 287-9133 ou votre agent de voyages dès aujourd'hui et renseignez-vous au sujet de l'Escapade en Grande-Bretagne.

Pendant quatre jours, adoptez un nouveau rythme anti-stress: « Tube », musée, resto... Votre cœur, tout comme votre tête, ne s'en trouvera que mieux. Et avec raison!

BRITISH AIRWAYS

L'ENTENTE DE CHARLOTTETOWN : EN BREF

LE QUÉBEC ET LA NOUVELLE ENTENTE CONSTITUTIONNELLE.

Les leaders fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones se sont entendus sur de nouvelles propositions constitutionnelles qui tiennent mieux compte des intérêts des Canadiens et des Canadiennes, autant au Canada qu'au Québec. L'Entente a été conclue à Charlottetown, le 28 août 1992.

Société distincte

La nouvelle entente constitutionnelle entend reconnaître le Québec, après des années de débat, comme société distincte. De plus, elle accordera à l'Assemblée nationale juridiction exclusive en ce qui concerne la culture sur son territoire, et lui confirmera son contrôle sur l'immigration en sol québécois. Le Québec aura ainsi dorénavant davantage les moyens de protéger sa langue, sa culture et ses traditions.

Poids politique

La nouvelle entente constitutionnelle entend accroître la représentation du Québec à la Chambre des communes en lui accordant

93 sièges plutôt que les 75 qu'il détient présentement. De plus, elle prévoit garantir au Québec un minimum de 25 % des sièges dans cette même chambre, même si sa population, par rapport à celle de l'ensemble du Canada, devait un jour être inférieure à ce pourcentage. Le Québec aurait maintenant autant de Sénateurs que toutes les autres provinces canadiennes dans un nouveau Sénat qui, à l'image des grandes démocraties, serait élu et efficace.

Droit de veto

L'Entente de Charlottetown propose aussi que, comme les autres provinces, le Québec ait dorénavant un droit de veto sur toute

modification à la composition de la Chambre des communes, du Sénat, ainsi qu'à la Cour suprême, où le Québec se verrait garantir trois des neuf juges, en reconnaissance de sa tradition de droit civil.

Pouvoirs accrus

Dans un pays où la duplication des services gouvernementaux dans trop de domaines pourrait nuire à la prospérité, l'entente prévoit une rationalisation importante en reconnaissant des pouvoirs exclusifs au Québec, tout comme aux autres provinces. Ainsi, le Québec aurait juridiction exclusive sur son territoire dans les secteurs suivants : les forêts, les mines, le tourisme, le logement, les loisirs, les affaires municipales et urbaines. De plus, le Québec pourrait contrôler toute la question de la formation de la main-d'oeuvre dans le but de mieux subvenir à ses besoins particuliers. Le Québec se verrait maintenant

garantir, par la nouvelle constitution, son droit de gérer le dossier de l'immigration sur son territoire.

Union économique

Il existe aujourd'hui des barrières commerciales entre les provinces qui nuisent au développement économique. L'Entente de Charlottetown entend définir un objectif qui abatrait ces barrières : celui d'encourager la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux à travers le pays.

Ce ne sont là que quelques points de l'Entente de Charlottetown d'intérêt pour les Québécois et les Québécoises. Vous aurez à vous prononcer sur l'entente le 26 octobre prochain et il vous appartient d'en juger. Pour en savoir plus long sur la nouvelle entente constitutionnelle, appelez sans frais au :

1-800-561-1188



Personnes sourdes ou malentendantes :
1-800-465-7735 (ATS/ATME)

Canada





Marie Herbert, de la compagnie Artik Printing, de Toronto, exhibe fièrement le tee-shirt lancé cette semaine dans la Ville-Reine à la suite de l'incident du drapeau survenu à Atlanta lors de la deuxième partie de la Série mondiale de baseball.

L'unifolié déployé à l'envers à Atlanta Bush présente ses excuses

TORONTO (AP) — Les Canadiens espéraient que la Série mondiale leur permettrait d'échapper, le temps de quelques heures, au débat constitutionnel menant au référendum.

Le deuxième match de la série les a toutefois ramenés à la réalité politique canadienne.

À la suite d'une malencontreuse erreur, un membre de la garde d'honneur de la Marine américaine a fait flotter le drapeau canadien la feuille d'érable à l'envers lors des cérémonies protocolaires précédant le deuxième match de la série présenté au stade Atlanta-Fulton County.

Les excuses offertes par la Marine ont été embarrassées, tandis que les représentants du baseball étaient très mal à l'aise à la suite de l'incident.

Le premier ministre du Canada, Brian Mulroney, s'est dit « consterné et irrité » par l'incident. Hier, le président des États-Unis, George Bush, s'est excusé lors d'une émission de télévision. Il a dit qu'il s'agissait d'une erreur et qu'il espérait que les participants au Canada ne feraient pas flotter le drapeau américain à l'envers lors du troisième match de la série qui était présenté hier soir, à Toronto.

Des Canadiens ont été choqués mais peu l'étaient réellement. La majorité croit qu'il s'agit d'une erreur stupide qui témoigne encore une fois de l'ignorance des Américains du Canada ou du peu d'intérêt qu'ils portent à leurs voisins du Nord.

Il importe peu finalement que l'équipe représentant le Canada soit composée d'Américains et de Latins. L'absence de Canadiens dans la formation torontoise n'a jamais fait l'objet d'un débat dans la série « Canada-États-Unis ».

« L'équipe est de Toronto », rappelle Al Parsons, gérant de Sports Cafe, un établissement spécialisée dans la présentation d'événements sportifs où les clients suivent trois matchs à la fois sur des écrans de télé qui meublent le décor.

« C'est la même chose au hockey, ajoute-t-il. L'équipe qui gagne la coupe Stanley aux États-Unis est composée majoritairement de Canadiens. La presse fait une grosse histoire des nationalités. Mais je ne crois pas que le public y pense une seule seconde. »

Reste qu'il s'agit d'un moment historique. Pour la première fois, une équipe représentant une ville située à l'extérieur des États-Unis pourrait enlever la Série mondiale, l'un des symboles les plus chers au pays de l'Oncle Sam. Pis encore, la série pourrait prendre fin au nord du lac Ontario.

Cela dit, les Canadiens aiment bien leur Robbie Alomar de Porto Rico, leur Dave Winfield du Minnesota et leur Juan Guzman de la République Dominicaine, comme ils ont appris à apprécier les Russes qui ont envahi la scène du hockey dans les années 80.

L'incident du drapeau n'a pas été le seul de la soirée. Le chanteur canadien Tom Cochrane, qui a fait un malheur avec sa chanson *Life is a Highway*, s'est également trompé en interprétant *O Canada*.

Le gérant des Blue Jays, Cito Gaston, ne s'est rendu compte de l'incident du drapeau qu'une fois le match terminé.

« J'ai déjà dit qu'il ne s'agissait pas d'une bataille entre deux pays. Les deux clubs sont représentés par des Américains à 90 % ou 95 %. Je suis citoyen américain et je suis fier de représenter le Canada. »

John Fraser dénonce la propagande «haineuse» du NON au Canada anglais

Les président des Communes rompt avec la tradition de neutralité

Maurice Girard
de la Presse canadienne

OTTAWA — Le président de la Chambre des communes est viscéralement outré par la propagande « haineuse » véhiculée par les adversaires de l'entente de Charlottetown au Canada anglais, qui tentent d'exploiter les bas instincts des citoyens plutôt que de faire appel à la noblesse de leurs sentiments.

Dans une interview avec l'équipe éditoriale de la Presse canadienne hier, M. John Fraser a également épilogué sur la défaite possible du camp du OUI au référendum du 26 octobre, attribuable en partie aux contraintes de temps.

Il croit cependant que les leaders nationaux devront nécessairement se remettre à la tâche et tenter de susciter dans le public la « générosité » nécessaire à un compromis qui permettra à la fédération de passer à travers sa crise d'identité.

« Je pense qu'on va me critiquer pour m'être exprimé pendant la campagne référendaire, mais il ne s'agit pas d'un projet de loi présenté aux Communes. C'est une question où chaque Canadien peut se prononcer. En tant que député — ce que je

suis d'abord et avant tout — mes commettants ont en droit de savoir comment je vais voter. Il me serait impossible de faire autrement, je n'ai pas le choix », a déclaré M. Fraser.

Ex-ministre conservateur des Pêches forcé de démissionner à la suite d'une affaire de thon avarié, le député de Vancouver-Sud a été élu aux dernières élections sous la bannière indépendante, garantissant ainsi son impartialité qu'aucun parti aux Communes ne conteste.

Sa prise de position au référendum est exceptionnelle. Il pourrait toutefois s'attirer les critiques acerbes du Bloc québécois et du Reform Party, qu'il attaque de front.

Il a commencé l'entretien en plaçant sur la table une publicité du groupe ontarien APEC parue dans le quotidien *Ottawa Sun*. APEC craint que la politique de bilinguisme mène à la francisation du pays, belle absurdité s'il en est une, affirme-t-il.

Les partisans du NON se recrutent parmi ces « éternels mauvais perdants », motivés par « une incroyable mesquinerie » contre « les immigrants, les autochtones, les hommes politiques, les Québécois et tout ce qui ne pense pas comme eux; je ne



Don Fraser

les respecte pas », dit-il.

À ceux-là s'ajoutent ceux comme Deborah Coyne (ex-conseillère de Clyde Wells) qui rejettent l'entente pour une raison particulière et les politologues, qui vivent de la tourmente constitutionnelle. « Le Reform puise à ces trois sources », avance-t-il sans vouloir préciser davantage.

Il serait « absurde » de réclamer la démission des leaders provinciaux et fédéraux en cas de défaite. Comme il trouve « naïf » de croire que les discussions en privé sur une question si délicate soient publiées non plus que les avis des fonctionnaires, à moins d'avoir derrière la tête des « objectifs politiques » incompatibles avec les écus. « Si les hauts fonctionnaires ne veulent pas poursuivre leur travail, qu'ils tirent leur révérence », suggère-t-il.

M. Fraser regrette que les adversaires de l'entente aient perdu le sens de l'histoire et qu'ils s'opposent dans sa province à la garantie de 25 % des sièges au Québec.

« Les Français étaient ici bien avant nous (les anglophones). Après 1759 (la Conquête), les Britanniques ont accepté la société distincte dans tout ce qu'ils ont fait », fait-il.

Les « limites de temps » imposées par une campagne référendaire aussi brève n'ont pas facilité une explication complète de l'accord dans le grand public, conclut-il, mais rien ne sera réglé par un NON. Un jour ou l'autre, il faudra trouver une solution, l'avenir du pays en dépend, conclut le président de la Chambre.

Les Cajuns outrés des propos de Mulroney

Les francophones de Louisiane n'aiment pas être réduits à des «joueurs de banjo»

Marie Tison
de la Presse canadienne

WASHINGTON — Les francophones de la Louisiane sont outrés de voir le premier ministre Brian Mulroney les traiter de « joueurs de banjo ».

« Ce n'est pas seulement réducteur, c'est aussi enrageant et ridicule », a déclaré M. Barry Ancelet, de l'Association des écrivains louisianais, au cours d'une entrevue téléphonique depuis son bureau de l'Université du Sud-Ouest de la Louisiane, à Lafayette.

« Qu'est-ce qu'il avait à gagner ? s'est-il interrogé. Comment se fait-il que quelqu'un de sa taille ait besoin de s'élever en rabaisant les autres ? »

De son côté, M. Pierre Roche, de Télévision Louisiana, a affirmé qu'il était « criminel pour quelqu'un de bilingue comme M. Mulroney de critiquer une francophonie qui essaie de redresser un peu la tête ».

C'est au cours d'une entrevue sur les ondes d'une station de radio de Toronto que le premier ministre a insisté sur l'importance d'inscrire la société distincte dans la Constitution afin de ne pas réduire le fait français au rang de phénomène folklorique.

« Si vous n'avez pas ce genre d'arrangements dans la Constitution, les Canadiens français deviendront inévitablement comme les Cajuns, a-t-il déclaré. Ils ne veulent pas se transformer en Cajuns qui jouent du banjo et dansent en Louisiane. »

M. Ancelet a affirmé que le premier ministre était à la fois mal informé et impoli. Les Cajuns ne jouent pas du banjo, a-t-il déclaré. Ils jouent plutôt du violon ou de l'accordéon.

Il a fait valoir qu'après des décennies de pressions sociales, il y avait encore en Louisiane des personnes qui parlaient français, qui en étaient fières et qui oeuvraient pour préserver le petit peu qui restait.

« Nous n'avons surtout pas besoin de voir un chef de gouvernement d'ailleurs venir planter un autre clou dans notre cercueil », a-t-il lancé.

M. Roche, rejoint au bureau de la Délégation à la francophonie à la ville de Lafayette, a soutenu que les propos du premier ministre étaient discriminatoires et injustifiés.

« C'est vrai que les Louisianais francophones, comme les Québécois, jouent de la musique et aiment danser, mais derrière ça, il y a toute une

culture, il y a tout un renouveau de la langue française depuis deux ou trois ans », a-t-il soutenu.

Il a affirmé que le Canada ne faisait pas grand-chose pour la francophonie en Louisiane, et que le premier ministre était bien mal placé pour la critiquer.

M. Ancelet a déclaré qu'il comprenait le point que M. Mulroney voulait faire, et que les Louisianais francophones appuyaient à 100 % les efforts des Canadiens français pour essayer de se préserver du gouffre anglophone nord-américain.

« Nous n'avons pas le luxe d'avoir de telles chicanes entre nous, a-t-il déclaré. Nous devrions nous soutenir les uns les autres. »

Mme Earlene Broussard, directrice du Codofil (Conseil pour le développement du français en Louisiane), une agence créée par le gouvernement louisianais en 1968, a aussi dit comprendre pourquoi le premier ministre avait fait ce commentaire.

« Nous sommes vraiment menacés, dans la mesure où l'assimilation se fait très rapidement, a-t-elle déclaré. Je ne voudrais pas que ce qui se passe ici se passe au Québec. »

Elle a reconnu que la musique

avait été l'un des principaux moyens pour valoriser la culture louisianaise francophone et sauvegarder la langue.

Elle a cependant ajouté que la réalité louisianaise était un peu différente du portrait qu'en avait fait M. Mulroney, et que la vie culturelle française en Louisiane ne se réduisait pas encore uniquement au folklore.

Mme Broussard a déclaré qu'elle ne s'en faisait pas trop si on considérait les Cajuns uniquement comme des joueurs de violon ou d'accordéon, en autant qu'on parlait d'eux.

« Si on nous cite, c'est que la francophonie reçoit notre lutte », a-t-elle fait valoir.

M. Ancelet a cependant soutenu de son côté que tout commentaire comme celui de M. Mulroney ne pouvait que nuire aux Cajuns.

Il a indiqué qu'il sera à Québec en fin de semaine pour participer à un festival international sur les arts traditionnels.

« Notre pauvre petit peuple folklorisé va être représenté à un festival sur la présence francophone en Amérique du Nord, a-t-il ironisé. Sans banjos. »

WASHINGTON L'ambassadeur canadien évoque la conscription

Marie Tison
de la Presse canadienne

WASHINGTON — L'ambassadeur du Canada aux États-Unis Derek Burney a affirmé hier que les résultats de la conscription de 1942 n'avaient pas été concluants.

Dans une allocution prononcée devant le Chicago Council of Foreign Relations (Conseil des relations extérieures de Chicago) au sujet du référendum du 26 octobre prochain, M. Burney a traité de la conscription de 1942 sans mentionner les divisions qu'elle a révélées.

L'ambassadeur a expliqué à son auditoire que le dernier référendum national au Canada avait porté sur la conscription au cours de la Deuxième Guerre mondiale.

« Ça n'a pas été très concluant, a-t-il déclaré. Les résultats ont été interprétés comme une conscription si nécessaire, mais pas nécessairement la conscription. »

Le référendum de 1942 visait à relever le premier ministre libéral fédéral Mackenzie King de sa promesse de ne pas organiser de conscription durant le conflit.

Les trois quarts des Québécois ont répondu NON à la requête du premier ministre canadien, alors que les trois quarts des Canadiens des au-



Derek Burney

tres provinces ont répondu OUI.

Le premier ministre Mackenzie King a été de l'avant.

M. Burney n'a pas mentionné cet aspect de la question dans son allocution, prononcée à Chicago. Le texte de ce discours a été distribué aux médias à Washington.

L'ambassadeur a longuement décrit le contenu de l'entente et, surtout, les conséquences du vote de lundi.

Des producteurs agricoles donnent leur appui au NON

André Bellemare
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le secteur agricole québécois ne s'est pas fait beaucoup entendre jusqu'à maintenant dans le débat référendaire et il n'a guère soulevé de questions ni de la part des leaders politiques ni de l'Union des producteurs agricoles (UPA) qui, elle, a décidé de demeurer neutre dans la présente campagne.

Un premier son de cloche s'est cependant fait entendre hier à Québec par la voix de membres du Comité du NON quand le député péquiste Jacques Baril et huit représentants de producteurs agricoles ont dénoncé l'entente de Charlottetown parce qu'elle ne prévoit pas une compétence exclusive du Québec en matière d'agriculture.

Selon eux, les Québécois doivent dire NON aux chevauchements coûteux représentés par deux ministères de l'Agriculture, deux sociétés de financement agricole, deux organismes d'assurance agricole et deux offices de stabilisation des revenus agricoles.

« À quoi ça sert de payer pour cinq ministères de l'Agriculture, dont trois qui nous défendent mal à Ottawa, et deux qui n'ont que des lambeaux de pouvoir à Québec », ont dit M. Baril et ses acolytes au cours d'une conférence de presse.

Mme Denise Daudelin, productrice laitière de la région d'Iberville-Missisquoi et ex-dirigeante du syndicat agricole, a expliqué qu'il faut

diminuer la dette du pays et que l'un des moyens d'y parvenir est d'éliminer les dédoublements de juridiction comme en agriculture.

M. Rolland Allard, producteur laitier et ex-président de la Fédération régionale de Lévis-Bellechasse, a qualifié « d'épouvantails à moineaux » certaines menaces d'une rupture de relations commerciales entre le Québec et le reste du Canada en cas d'un NON.

M. Baril a de nouveau affirmé que le gouvernement fédéral a, la plupart du temps, favorisé les producteurs agricoles de l'Ouest au détriment de ceux du Québec.

Il a rappelé, par exemple, que le fédéral a versé environ 7 millions \$ aux producteurs de sirop d'érable du Québec depuis 1989 comparativement à 20 milliards \$ aux producteurs de céréales de l'Ouest.

« Comment le ministre d'État à l'Agriculture (Pierre Blais) peut-il soutenir que le fédéral n'a plus les moyens de venir en aide aux acériculteurs du Québec alors que son gouvernement distribue des milliards de dollars chaque année pour faire vivre les agriculteurs de l'Ouest ? » a demandé M. Baril.

M. Marie-Antoine Roy, ex-président de la Fédération des producteurs d'agneaux, M. Guy Dupont (maire de Sainte-Érène) et Mme Marie Potvin, agricultrice de l'année 1992, ont dénoncé « l'ambiguïté constitutionnelle qui a conduit la gestion de l'agriculture à un fouillis indescriptible et à des iniquités ».

Audrey McLaughlin prêche la réconciliation

Lia Lévesque
de la Presse canadienne

SI LE NON l'emporte au référendum pancanadien, il faudra une période de réconciliation à travers le pays pour soigner les divisions, croit le chef néo-démocrate Audrey McLaughlin.

Mme McLaughlin faisait campagne pour le OUI, hier à Montréal. À cette occasion, elle s'est prêtée à des entrevues télé et radiodiffusées, en anglais et en français.

Interrogée sur les ondes de CKAC par l'animateur Jean Lapierre, ancien député du Bloc québécois, Mme McLaughlin a plaidé pour une période de réconciliation à travers le Canada, si jamais le NON l'emporte dans plusieurs provinces.

« Le 27, il sera nécessaire d'avoir une certaine réconciliation à travers le pays, parce qu'il y a des divisions parmi les hommes, les autochtones, les femmes. »

Elle qui revendique une élection sur l'économie depuis belle lurette croit qu'il sera temps, enfin, de s'attaquer aux problèmes économiques, surtout l'ALÉNA, l'Accord de libre-échange nord-américain, qui engage le Canada dans la libéralisation des échanges aussi avec le Mexique.

Autant face à l'animateur de CJAD Royal Orr que face à Jean Lapierre, Mme McLaughlin a dû justifier sa position en faveur de l'entente de Charlottetown alors que la clientèle traditionnelle du NPD comme

les groupes de femmes — et au Québec les associations syndicales — s'y oppose.

Même les autochtones sont divisés face à l'accord; le chef de l'Assemblée des Premières Nations Ovide Mercredi n'étant pas parvenu à leur communiquer son enthousiasme.

Mme McLaughlin s'est bornée à dire qu'elle n'était « pas d'accord avec le NAC », cette coalition canadienne de femmes qui a dès le début pris position contre le consensus de Charlottetown, soutenant que les droits des femmes étaient insuffisamment protégés. « C'est une différence d'opinion, c'est simplement ça », répliqua Mme McLaughlin.

Le chef du Nouveau Parti démocratique, qui se décrit elle-même comme féministe, a noté que « beaucoup de féministes ne sont pas d'accord avec le NAC ».

À moins d'une semaine du référendum, Mme McLaughlin estime qu'il reste encore « beaucoup de confusion » dans la population quant au contenu du consensus de Charlottetown.

Malgré ce que laissent entendre les sondages, Mme McLaughlin persiste à croire que « la plupart des gens vont décider à la dernière minute » quelle case ils vont cocher sur leur bulletin, le 26 octobre.

Tout comme les autres promoteurs du OUI, elle a prévu une période d'insécurité et d'instabilité si le NON l'emporte. Et cette incertitude aura certes des répercussions sur les investissements, prédit-elle.

CAHIER SPÉCIAL

L'ALIMENTATION DE L'AN 2000

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 842-9645

Date de tombée: le 23 octobre 1992

PARUTION le 31 octobre DANS LE DEVOIR

Le 31 octobre prochain, LE DEVOIR publiera un cahier spécial Alimentation. Au sommaire:

- La priorité santé • Où en est la cuisine d'aujourd'hui • La tradition à la maison : tout « fout le camp » ! • Que mangerons-nous en l'an 2000
- Ces marchands du ventre • Que mangent nos enfants dans les écoles et à la maison • Les habitudes alimentaires des gens d'affaires • Le point sur le cholestérol.

Un dossier à lire et à conserver dans l'édition du 31 octobre 1992.

POLITIQUE

Le référendum

On récolte ce que l'on sème

« EN Colombie-Britannique, ceux qui vont voter NON lundi sont souvent des ignorants, qui ne connaissent rien à leur histoire du Canada. »

Celui qui pose ce diagnostic peu flatteur pour les électeurs du Pacifique, résolu à 60 % aux dernières nouvelles à rejeter l'accord de Charlottetown, est un compatriote.

Il s'agit de John Fraser, député conservateur de la Colombie-Britannique et surtout président de la Chambre des communes. Ces jours-ci, l'arbitre en chef du Parlement fédéral est descendu de son piédestal comme on le fait quand on est appelé sous les drapeaux.

Car, pour M. Fraser, qui lançait cette semaine une offensive tous azimuts pour tenter de ressusciter l'accord de Charlottetown, le Canada constitue le principal enjeu du référendum du 26 octobre.

Mais, à l'entendre, au cours d'un entretien privé dans son bureau d'Ottawa cette semaine, le président des Communes est un homme qui n'a pas assez de ses dix doigts pour endiguer le flot qui menace d'engloutir lundi prochain le projet constitutionnel dans sa province.

Pour contrer les objections à l'accord de Charlottetown, il en est, raconte-t-il, à expliquer à tous et chacun que les premiers Canadiens étaient francophones, qu'ils ont sauvé le pays d'une invasion américaine à Châteauguay en 1813 et qu'ils ont permis aux anglophones du Haut-Canada de siéger à égalité avec eux dans un gouvernement responsable quand ils étaient encore nombreux.

Mais ensuite, ajoute M. Fraser, s'il réussit à ébranler ceux qui trouvent que le Québec en obtient trop dans cette entente, il faut encore apaiser ceux qui s'inquiètent des conséquences de son chapitre autochtone, et ensuite, ceux qui veulent tout simplement dire NON aux Mulroney, Harcourt, etc.

ÉCOUTER John Fraser remonter ainsi à Jacques Cartier pour amadouer ses électeurs sur la question du Québec, est-il difficile de ne pas penser que sa tâche et celle de ses collègues aurait pu ne pas être aussi surhumaine.

Car, pour expliquer une partie de ses difficultés actuelles, John Fraser blâme Pierre Trudeau d'avoir entretenu chez les Canadiens du reste du pays la perception d'un Québec animé par des maîtres-chanteurs.

Cette perception, accuse-t-il, Trudeau l'a alimentée pendant plus de 20 ans.

Ce qu'il ne dit pas, c'est qu'à quelques exceptions près, la classe politique canadienne n'a jamais investi beaucoup d'énergie à expliquer le Québec à ses administrés.

Même aujourd'hui, pour un Bob Rae, un Frank McKenna ou un Joe Clark qui est prêt à aller sur une tribune publique expliquer en anglais que le Québec n'a pas volé sa place au sein de la fédération, il s'en trouve plusieurs pour sympathiser implicitement avec

les préjugés de leurs électeurs, en traitant le Québec et le français comme un mal nécessaire.

À témoin, le député albertain Jim Edwards, conservateur et bilingue de surcroît, qui, au cours de la campagne actuelle, a jugé bon de faire enlever par des adjoints la portion française de ses copies de l'accord de Charlottetown avant de les distribuer à ses électeurs.

À témoin également, les réflexes acquis d'une partie de la presse anglophone.



Chantal Hébert

DEPUIS 1984, à l'extérieur du Québec, la presse a toujours été prompte à pointer du doigt les ministres ou députés conservateurs de Brian Mulroney qui ont voté OUI en 1980.

On n'est pas gêné, dans les plus prestigieux journaux, pour dépeindre les Bouchard, Loiselle, Vézina et autres comme des « crypto-séparatistes » et souvent, pour loger, en passant, les journalistes du Québec, en bloc, à la même enseigne.

Il s'est également trouvé bon nombre de politiciens et de chroniqueurs pour parler en long et en large des Québécois à Ottawa quand le Québec obtient un contrat militaire ou encore quand on y met en place un programme de développement régional.

Il est même arrivé qu'on fasse aux élus du Québec un procès quand, de concert avec leurs collègues ontariens, ils défendent les intérêts des agriculteurs du Québec qui craignent les négociations du GATT.

Mais rarement s'est-on attardé, en anglais, à remarquer que les députés fédéraux du Québec ne rechignent pas pour voter en bloc pour des projets comme Hibernia, ou pour des programmes de subventions milliardaires pour dépanner des agriculteurs de l'Ouest.

Rarement s'est-on attardé également à remarquer avec quelle assiduité des Benoit Bouchard ont appris l'anglais en même temps que leurs jobs de ministres, alors que, à l'inverse, des Michael Wilson ou des Harvie Andre, qui ont eu le loisir d'années dans l'opposition pour apprendre le français, écorchent encore systématiquement les oreilles francophones.

Si on vote massivement NON le 26 octobre au Canada anglais, les politiciens fédéraux du coin auront raison de dire que ce n'aura pas été seulement pour dire NON au Québec.

Mais ceux qui voteront NON d'abord pour cette raison opposeront une fin de non-recevoir à un Québec qu'ils méconnaissent souvent à cause du silence couard de leurs propres élites.

Parizeau offre sa collaboration à Bourassa pour relancer l'économie

Jean Dion
envoyé spécial

LAVAL — À six jours du scrutin, le débat référendaire est carrément en train d'être laissé de côté pour faire place aux discussions sur l'économie, et Jacques Parizeau offre à Robert Bourassa de travailler avec lui à la relance du secteur.

Au lendemain des affirmations des premiers ministres du Canada et du Québec à l'effet qu'ils se relèveront les manches à compter du 27 octobre pour remettre le Canada économique sur les rails, le chef péquiste s'est dit heureux de ce qu'ils aient « enfin vu la lumière » tout en amenant le second à tirer profit de ses conseils.

« M. Bourassa nous a dit hier (lundi) que, peu importe que ce soit un OUI ou un NON, il allait commencer à s'occuper de l'économie. Enfin... Ça aura pris deux ans et demi. S'il faudra pour lui une défaite à un référendum pour le décider, à tout péché miséricorde », a commenté hier le leader du NON, lors d'une conférence de presse à Boucherville.

À cet égard, il a invité son vis-à-vis à accepter sa collaboration. « J'ai passé deux ans à faire des proposi-

tions à ce gouvernement en ayant l'impression, la plupart du temps, que je crachais en l'air. On m'a même dit à l'Assemblée nationale de m'occuper de mes oignons. Mais puisqu'enfin on tombe sur un premier ministre qui a l'air de vouloir s'occuper de la relance, on va recommencer à travailler. Et, bien sûr, on va essayer de collaborer avec lui. »

Le chef péquiste a déclaré que son parti était « plein d'idées, mais certaines d'entre elles ont été refusées par nos adversaires depuis deux ans. On va les remettre sur la table, (car) ce serait extraordinaire, pour une fois, d'avoir des projets dont on pourrait discuter sérieusement, au lieu de se faire rembarber chaque fois qu'on dit : on l'a essayé lors de la récession de 1982, et ça marche. Essayez-le donc. »

Invoquant le manque de temps, M. Parizeau a cependant refusé de préciser la nature de ces interventions. « Croyez-vous vraiment que si une seule chose était nécessaire pour sortir une économie de la récession, cela ne se saurait pas ? Ça prend une multitude de choses : 20 ou 25 leviers, une trentaine d'instruments. »

Le leader du NON ne s'inquiète pas, par ailleurs, que ses « bonnes idées » puissent être récupérées au

profit de son adversaire. Alors que l'économie est dans une situation sérieuse, a-t-il dit, « il n'est pas vrai que je vais chercher à empêcher un gouvernement qui veut faire quelque chose de bouger. Au contraire. Si on peut donner un coup de main, on va le faire. Les considérations politiques à court terme, c'est une chose. 13 % de chômage, c'en est une autre. »

Réitérant que le NON allait « gagner calmement » le 26, M. Parizeau a indiqué qu'il prendrait quelques jours de repos et qu'ensuite « on s'attellera à la tâche de sortir l'économie du trou. »

Face à deux gouvernements « dont les seules interventions en matière d'économie, depuis deux ans », on consistait à augmenter les impôts de 6 milliards \$, le leader péquiste s'est également dit d'autant mieux placé pour offrir ses conseils que « le Québec, en 1982 (alors que le PQ était au pouvoir), s'est remis plus rapidement de la récession que le reste du pays. C'est connu : nous savons comment faire les choses. »

M. Parizeau a par ailleurs indiqué qu'il ne se formalisait pas de ce que Bob Rae ait déclaré qu'advenant une victoire du NON, il n'y aurait plus d'offres constitutionnelles.

« Ce n'est pas mon problème, a-t-il rétorqué. Si c'est ce que les leaders du OUI pensent, soit. Là-dessus, il est évident que d'autres vont penser autrement. Il y a pas mal de gens au Québec qui veulent encore transformer profondément le fédéralisme, et qui croient qu'une fois passé un délai décent, les discussions pourront reprendre. C'est respectable comme

point de vue. »
« Mais personnellement, comme souverainiste, il ne faut pas me demander de faire de nouvelles offres à Ottawa... »

Plus tard en journée, dans une école pour raccrocheurs de Laval, le chef péquiste a enfourché la monture de la souveraineté, ce qu'il fait de plus en plus depuis quelques jours, particulièrement devant des auditoires qui lui sont favorables.

Commentant la déclaration formulée la veille par Joe Clark, qui a prêté l'indépendance du Québec pour l'an 2000 advenant une victoire du NON, M. Parizeau a dit « le trouver bien lent » et espère que la souveraineté se fasse « le plus tôt possible ». Il a cependant averti que « ce qui arrivera au Québec sera décidé au Québec par les Québécois. »

Avec les sondages qui ne démentent pas l'avance confortable du NON, il avait, par ailleurs, en matière, mis en garde ses partisans de la circonscription de Bertrand contre un relâchement « d'ici le jour J. »

Rendant hommage aux milliers et milliers de militants sans lesquels les grandes choses en politique sont impossibles, il leur a rappelé qu'ils allaient, par leur travail, « éviter que le Québec subisse et consacre une défaite. Bien sûr, ce n'est pas aussi emballant que de participer à une victoire, mais ne vous en faites pas, celle-ci va venir. »

Mais, a-t-il prévenu, « ce n'est pas parce que les sondages sont ce qu'ils sont qu'on peut s'imaginer que ça va se faire tout seul. »

Mario Dumont appelle un NON retentissant

Robert Lefebvre
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Les jeunes du Québec n'acceptent pas de faire de la politique de la façon dont leurs aînés ont mené le présent débat constitutionnel, affirme Mario Dumont, porte-parole du Réseau des libéraux pour le NON.

Dans sa tournée qui l'a conduit dans les quatre coins du Québec, Mario Dumont dit avoir constaté que les jeunes n'acceptent pas que le débat sur leur avenir soit mené « à partir d'un congrès sans texte, jusqu'à une campagne référendaire qui s'est faite dans sa plus longue partie sans texte, jusqu'à nos dirigeants qui ont essayé de nous faire voir comme un privilège le fait qu'à mi-chemin dans la campagne, on puisse savoir de quoi il s'agissait, jusqu'au changement de discours qui sont survenus un peu partout, jusqu'à la campagne de peur... »

« Les jeunes veulent une autre façon de faire de la politique », a lancé hier l'ex-président de la Commission Jeunesse du Parti libéral du Québec sous les applaudissements d'un groupe d'étudiants de l'Université Laval.

« Les idées ne peuvent pas devenir

pour la politique ce que Badaboum (mascotte des Nordiques de Québec) est pour le hockey », a observé le jeune orateur qui souhaite placer les idées au premier plan de la politique et à la base du consensus qu'il y a à bâtir dans la société.

Pour lui, la jeunesse constitue le moteur de la société et d'un parti politique, et le consensus est un des éléments essentiels permettant à une formation politique de faire avancer le Québec. « Mais maintenant, dit-il, le consensus est en lambeaux et la jeunesse du Parti libéral du Québec n'y est plus. »

Mario Dumont en a appelé à la lucidité et à la détermination des libéraux du Québec pour répondre NON fortement le 26 octobre.

« Il faut un NON fort parce que le 26 octobre, c'est plus qu'un geste juridique ou technique. Si c'était le cas, on aurait besoin de 50 % plus un pour être débarrassé de l'entente de Charlottetown. Mais on a besoin de plus que cela. C'est un geste politique et il nous faut un NON fort parce que quand le Québec est divisé, le Québec est affaibli. »

Mario Dumont entend bien rester membre du Parti libéral du Québec, une fois que son parti, dit-il, aura été remis sur les rails.

Allaire devra s'expliquer avant de réintégrer le PLQ

Michel Venne
envoyé spécial du DEVOIR

SOREL — Le dissident Jean Allaire, tête d'affiche du Réseau des libéraux pour le NON, devra s'expliquer sur certaines de ses déclarations s'il veut revenir au Parti libéral, a dit hier le premier ministre Robert Bourassa.

« On n'est pas des intégristes, dit-il, mais il reste qu'il y a certaines affirmations qu'il devra expliquer. »

M. Bourassa veut que l'auteur du rapport Allaire s'explique sur au moins trois sujets : le coût du rapatriement au Québec de la responsabilité de l'assurance-chômage; les faussetés du camp du NON qui prétend que l'entente menace la loi 101 et les prétentions de son conseiller économique, M. Théoret, qui opte pour une monnaie québécoise.

« Pourquoi dire que la loi 101 est menacée par l'entente de Charlottetown, a demandé le chef libéral. Pou-

quoi a-t-il excité les peurs des Québécois ? Il devrait savoir que c'est faux. »

« Il devrait savoir aussi que si on rapatrie l'assurance-chômage, comme le propose le rapport Allaire, ça coûterait 1,2 milliard \$ aux Québécois. »

M. Bourassa a soutenu que ce n'est pas lui comme chef, mais le conseil exécutif du Parti libéral qui prendra toute décision relative au retour au bercail du dissident. « Mais il va falloir clarifier avec lui certaines choses. Notamment, « son conseiller économique veut une monnaie québécoise. Il n'a jamais désavoué son conseiller. Je crois qu'il va avoir du mal à convaincre le Parti libéral d'adopter une telle idée. »

M. Allaire a fréquemment déclaré qu'il a l'intention de revenir au Parti libéral après le référendum. Il l'a répété lundi en ajoutant que si on lui refusait de réintégrer la famille, il n'allait pas se taire pour autant.

Des gens d'affaires s'affichent pour le NON

Frédéric Tremblay
de la Presse canadienne

UN GROUPE de gens d'affaires pour le NON estime que l'entente de Charlottetown ne contient rien pour relancer l'économie du Québec.

Ce groupe est composé notamment de l'ex-ministre péquiste Yves Bérubé, maintenant vice-président de SNC-Lavalin, de Yves Duhaime, ex-ministre également du gouvernement Lévesque, et aujourd'hui à la direction de Natrel, une coopérative oeuvrant dans le domaine des produits laitiers, et de Jean-Guy Parent, ex-député du Parti québécois et maintenant associé principal de Conser, courtier d'affaires.

On compte aussi parmi ce groupe de gens d'affaires pour le NON, Claude Blanchet, président du Fonds de solidarité de la FTQ, Carmand Normand, président de la Corporation financière du St-Laurent, et Daniel Paillé, vice-président du groupe Quebecor.

Rencontrant la presse hier à Montréal, aucun des membres de ce

groupe, lorsqu'on leur a demandé, ne s'est identifié comme fédéraliste déçu, la plupart d'entre eux étant associés à la cause souverainiste, depuis plusieurs années pour certains.

Le ministre Duhaime a tenu à dire à ce sujet que comme souverainiste, il avait parfaitement le droit de s'exprimer sur l'accord de Charlottetown.

« À chaque semaine, je paie mon tribut à l'impôt », a-t-il plaidé. M. Duhaime souligne que même s'il souhaite que le Québec devienne souverain, il demeure néanmoins que « tant qu'on va rester dans le Canada, il faut y rester dans les meilleures conditions possibles. »

Le camp du OUI a souvent répété au cours de la présente campagne référendaire qu'aucune entente de toute façon n'aurait pu satisfaire les souverainistes, que ce soit celui de Charlottetown ou un autre accord.

De tous ceux ayant pris la parole parmi ces gens d'affaires pour le NON, c'est Yves Duhaime qui a frappé le plus fort, en traitant notamment « d'hystérie » l'étude publiée par la Banque Royale sur les consé-

quences économiques de la séparation du Québec.

« Le président de la Banque Royale, Allan Taylor, est le seul à avoir eu l'honneur parmi les institutions financières du pays de fixer le taux d'escompte de la Banque du Canada », a commenté hier à Montréal, M. Duhaime, qui fut ministre des Finances dans le gouvernement Lévesque.

Yves Duhaime estime que les déclarations de M. Taylor ont « coûté pas mal d'argent à tout le monde », en provoquant une hausse spectaculaire du taux directeur de la Banque du Canada.

L'étude de la Banque Royale avait été publiée le vendredi 25 septembre.

Le jeudi suivant, face aux sérieuses difficultés du dollar canadien sur le marché monétaire international, la Banque du Canada avait augmenté de 1,93 % son taux d'escompte, un bond sans précédent depuis la création de la banque centrale en 1935.

M. Duhaime, qui a aussi été pendant un temps gouverneur de la Banque du Canada après son départ de

la vie politique, est d'avis que même si le NON l'emporte au référendum, « le 27 octobre sera l'une des journées les plus plates sur les marchés financiers. »

« Il va probablement neiger », a enchaîné à la blague Daniel Paillé, vice-président du groupe Quebecor.

« Les gens peuvent aller voter en toute quiétude, sans craindre des problèmes économiques et financiers », a insisté de son côté, Carmand Normand, le président de la Corporations financière St-Laurent.

Au début de la conférence de presse, Yves Bérubé avait repris les principaux arguments économiques des gens opposés à l'accord de Charlottetown, soit le maintien des coûts et inefficaces dédoublements de juridiction Québec-Ottawa, les coûts de la réforme du Sénat (300 millions \$) et ceux de la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale autochtone, des milliards de dollars.

M. Bérubé a aussi dénoncé la consolidation du pouvoir fédéral de dépenser dans les domaines de compétence provinciale prévue par l'accord de Charlottetown.

EN BREF...

Par anticipation

LE DIRECTEUR général des élections, Pierre-F. Côté, a révélé hier que 161 884 électrices et électeurs s'étaient prévalus de leur droit de vote lors des deux journées prévues pour le vote par anticipation, les 18 et 19 octobre. Ce chiffre correspond à 3,3 % du nombre total des électeurs inscrits sur la liste électorale avant la révision spéciale. Le dépouillement

de ces votes sera effectué le 26.

Forte participation

QUELQUE 87 % des Canadiens ont affirmé avec fermeté qu'ils voteraient au référendum de lundi prochain, selon un sondage d'Angus Reid. Le taux de participation lors des deux dernières élections fédérales était de 75 %, comparativement à 86 % pour le référendum tenu au Québec en 1980.

L'agenda Keny® le partenaire indispensable pour gérer vos journées avec efficacité...

PAPETERIE GUÉRIN
351, Mont Royal Est
Montréal (Québec) H2T 1R1
Tél.: (514) 842-6856
Fax: (514) 842-4923

CLUB DIMENSION
Les Halles d'Anjou
7500-100, boul. Les Galeries
d'Anjou
Ville d'Anjou (Québec) H1M 3M4
Tél.: (514) 352-9848

EXCELSIOR PAPETERIE INC.
Place Bonaventure, Niveau Métro
Montréal (Québec) H5A 1A3
Tél.: (514) 393-1911
Fax: (514) 393-8232

LIBRAIRIE LANDROY
329, Duvernay Beloeil
(Québec) J3G 5S8
Tél.: (514) 464-1072
Fax: (514) 464-5362

LIBRAIRIE CITATION
7400, boul. Taschereau
Brossard (Québec)
J4J 1Z4
Tél.: (514) 465-0460
Fax: (514) 465-0642

RUBANCO
755, boul. Ste-Foy
Longueuil (Québec)
J4J 1Z4
Tél.: (514) 670-4390
Fax: (514) 670-6000

**ARTICLES DE BUREAU
ST-EUSTACHE INC.**
170, boul. Sauvé
St-Eustache (Québec)
J7R 2H9
Tél.: (514) 472-2220
Fax: (514) 472-1848

SPECIALISTE DU STYLO
2700, boul. Laurier
Place Laurier, Ste-Foy
(Québec) J1V 2L8
Tél.: (418) 651-7504
Fax: (418) 651-4316

LIBRAIRIE DEMARC
1691, rue Fleury Est
Montréal (Québec)
H2C 1T1
Tél.: (514) 384-9920
Fax: (514) 384-4377

**PRODUITS DE
BUREAU MTC**
124 A Notre-Dame
Oka (Québec)
JON 1E0
Tél.: (514) 479-6500
Fax: (514) 479-1802

**EXCELSIOR PAPETERIE
INC.**
1454, Notre-Dame
Lachine (Québec)
H8S 2E1
Tél.: (514) 637-2555
Fax: (514) 637-2557

LIBRAIRIE DIMENSION
1500, Atwater
Plaza Alexis Nihon
Montréal (Québec)
H3Z 1X5
Tél.: (514) 653-1881
Fax: (514) 653-6956

1. Plastique rigide
2. Section personnelle
3. Calendrier par mois (3 ans)
4. Planificateur semaine
5. Aujourd'hui
6. Comptes
7. Planification de projets
8. Notes (blanc)
9. Notes (jaune)
10. Notes (bleu)
11. A faire
12. Index téléphonique
13. Adresses (papier synthétique)
14. Enveloppes et reçus
15. Pochette
16. Règle
17. Pochette imperméable
18. Cartes d'affaires
19. Auto-collants
20. Plastique rigide

RUBANCO
135, St-Charles
Longueuil (Québec)
J4H 1C5
Tél.: (514) 679-3220
Fax: (514) 679-3227

PAPIER MAX
1700, chemin du Fer à Cheval
Ste-Julie (Québec)
J0L 2C0
Tél.: (514) 649-9766
Fax: (514) 649-9793

BARBOUILLE RIE PLUS
5959, boul. Cousineau
St-Hubert (Québec)
J3Y 7R9
Tél.: (514) 926-1001
Fax: (514) 926-1009

Nous vous invitons à venir voir nos produits chez les détaillants suivants:

SPORTS

Les Américains s'intéressent peu à la Série vraiment mondiale

d'après l'Associated Press

NEW YORK — Les cotes d'écoute du premier match de la Série mondiale au réseau CBS ont été les quatrièmes plus faibles de l'histoire, indique la maison Nielson dont les résultats ont été rendus publics hier.

La victoire de 3-1 des Braves d'Atlanta face aux Blue Jays de Toronto, samedi, dans le premier match de la série, a obtenu 15,6 de cotes d'écoute et 28 parts du marché. Les cotes représentent le pourcentage de postes de télévision aux États-Unis, et une part, le pourcentage de postes en service.

Une part du marché équivalait à quelque 931 000 foyers.

Les cotes les plus faibles (14,7%) ont été enregistrées par le réseau ABC lors du quatrième et dernier match de la Série mondiale de 1989. Cette série avait été interrompue pendant 10 jours entre la deuxième et la troisième rencontre à la suite d'un tremblement de terre survenu dans la région de San Francisco. NBC détient les deux autres cotes les plus faibles de l'histoire, 15,0% en 1984, et 15,3% en 1970. Ces deux matchs avaient été présentés de jour.

Dimanche, le deuxième match de la série, gagné 5-4 par Toronto, était en hausse avec des cotes d'écoute de 20,2% et 32 parts du marché. CBS a donc maintenu une moyenne de 18,0 et 36 pour les deux rencontres, soit une baisse de 8% par rapport aux deux premiers matchs de la dernière Série mondiale Atlanta-Minnesota.

Selon CBS, les villes représentées influent moins sur les cotes d'écoute que la compétitivité des matchs. « Les deux matchs ont été très disputés et les cotes devraient monter si cette tendance se maintient », a déclaré Sandy Geneluis, porte-parole de CBS.

Geneluis estime que le match de samedi a attiré 49 millions d'auditeurs, et celui de dimanche, 54 millions, « soit légèrement moins que l'an dernier ».

Québec voit double

Des profits deux fois plus élevés que prévu pour des JO en 2002

QUÉBEC (PC) — La Corporation Québec 2002 révisé ses chiffres et les double : elle entrevoit maintenant un surplus de 31,5 millions \$ à la fin des Jeux olympiques, au lieu des 13 millions \$ annoncés le printemps dernier.

Le président de Québec 2002, René Paquet, a expliqué hier que les droits de télévision avaient été sous-évalués dans les projections financières de mai dernier. Au lieu de 240 millions \$, la firme-conseil Solivar, qui vient de terminer une étude à la demande de la corporation, prévoit plutôt des revenus de 290 millions \$ pour ces droits, à partir d'ententes similaires conclues pour les Olympiques de 1994, à Lillehammer (Norvège).

Le groupe Solivar prévoit par contre moins de revenus en ce qui a trait aux commandites (128 millions \$ au lieu des 163 millions \$ projetés en mai). La firme entrevoit aussi des diminutions au chapitre des dépenses, avec le résultat que le surplus anticipé à la fin des opérations, en

l'an 2002, serait de 31,5 millions \$.

L'étude de Solivar, expliquée par l'ingénieur John MacKay, hier, en conférence de presse, a dû tenir compte d'une nouvelle discipline, le hockey féminin, qui s'ajoutera aux Jeux d'hiver en 2002. L'aréna du PEPS (université Laval) devra ainsi être agrandi au coût de 5 millions \$. L'agrandissement de la surface de la glace, l'ajout temporaire de 2000 sièges et des travaux majeurs dans le système d'éclairage figurent parmi les principales modifications à apporter à l'aréna du PEPS.

Deux autres arénas d'une capacité minimum de 8000 à 10 000 sièges seront nécessaires pour les différentes épreuves de patinage et de hockey. Il s'agit du Colisée actuel et d'un aréna déjà existant, non encore retenu, mais qui devra être agrandi.

« Notre objectif d'autofinancement se précise, avec une marge de manoeuvre suffisante », a déclaré M. Paquet.

Refusant de dévoiler les résultats de ses sondages internes non scien-

tifiques, le président de Québec 2002 déclare avoir la population régionale de son bord ; les gens n'ont qu'une seule préoccupation, l'aspect financier, a-t-il indiqué.

Quant aux chances de Québec d'être choisie par l'Association olympique canadienne comme ville hôte des Jeux d'hiver de 2002 (seule Calgary est également en lice), M. Paquet les voit plus que bonnes. « Je suis raisonnablement optimiste ».

Depuis l'an dernier, il a personnellement rencontré chacun des 52 membres votants de l'association, dont bien sûr le docteur Jean Grenier et Sylvie Bernier. Il ne manque plus que 25 votes pour obtenir la majorité, a-t-il lancé en blaguant. « Il ne fait aucun doute que nous sommes bien préparés pour ce round décisif ».

Les membres du comité organisateur plaideront la cause de la ville de Québec dans la matinée du 5 décembre, à Toronto. La décision sera rendue la journée même, à 19h.



PHOTO AP

Face à face

Pour avoir un petit avant-goût de ce qui pourrait se vivre à Montréal dans seulement trois ans, il faut voir Neil O'Donnell, à gauche, des Steelers de Pittsburgh, se faire « sauter dessus » par James Francis, des Bengals de Cincinnati, après qu'il eut fait une passe durant la première moitié du match de lundi. La Ligue nationale de football a en effet décidé de retarder d'un an son projet d'expansion. Le commissaire Paul Tagliabue a indiqué que le projet des 30 équipes ne verra le jour qu'en 1995 au plus tôt. Tagliabue a fait cette annonce à l'issue d'une réunion des 28 propriétaires d'équipes de la NFL, à Chicago.

EN BREF...

La Coupe du monde de soccer aux USA

NEW YORK (Reuter) — L'Allemagne, championne du monde, disputera le match d'ouverture de la Coupe du monde de football 1994, qui aura lieu à Chicago, ont annoncé hier les organisateurs. Le match aura lieu le 17 juin. Un second match se disputera le même jour à Dallas. Au total, la World Cup 1994 comptera 52 rencontres réparties sur neuf sites. Les 24 finalistes seront divisés en quatre groupes de six répartis sur trois zones géographiques. Les États-Unis pourraient disputer leur premier match le 18 juin au Silverdome de Pontiac, près de Detroit, un stade couvert, ce qui constituerait une première dans l'histoire de la Coupe du monde.

Les B-52's gymnastes

PARIS (AFP) — Le gymnaste russe Vitali Chitchebo, sextuple médaillé d'or aux Jeux olympiques de Barcelone, apparaît dans le dernier clip des B-52's, groupe de rock américain, où il est accompagné de sa compatriote Svetlana Boginskaja.

Tennis contre suicide

HONG KONG (AFP) — Michael Chang, 20 ans, vient de terminer un entretien filmé à Hong Kong intitulé « Les valeurs de la vie », dans lequel il invite les jeunes à réfléchir à deux fois avant d'attenter à leur vie. Le suicide des jeunes d'âge scolaire a fait 21 morts à Hong Kong, en 1991.

BASEBALL

Série mondiale

Finale, 4 de 7

Samedi

Toronto 1, Atlanta 3

Dimanche

Toronto 5, Atlanta 4

(La série est égale 1-1)

Hier

Atlanta à Toronto

Aujourd'hui

Atlanta à Toronto

20h35 CBS, CTV, RDS

Demain

Atlanta à Toronto

20h35 CBS, CTV, RDS

Samedi (si nécessaire)

Toronto à Atlanta

20h35 CBS, CTV, RDS

Dimanche (si nécessaire)

Toronto à Atlanta

20h35 CBS, CTV, RDS

Un mille à pied, ça use mais ça réveille

Gilles Marcotte

UNE AUTRE NUIT arrive à son matin et voilà donc que sonne, que chante, que gronde le réveil. C'est selon. Alors...

Se lever, s'étirer un brin et tout de suite sauter dans les vêtements idoines que, la veille, on a pris la précaution de déposer à portée de la main. Aller à la cuisine prendre un verre de jus. Sortir de la maison. Cueillir son DEVOIR, croquer les grands titres. Laisser son quotidien dans le portique. Puis respirer un bon coup et partir d'un pas vif et joyeux, mordre dans l'asphalte.

Non, pas en courant. En marchant. En marchant comme le décrivent les adverbés de l'ère aérobique : intensément, intensivement, dynamiquement, à sa guise, mais aller droit devant sans céder à la tentation de boudier les reliefs bombés. Être à l'affût, au contraire, la pente et même la côte.

Fendre ainsi l'air pendant une pleine demi-heure, en prenant soin d'allonger son pas, de mettre une bonne pression sur le bout desorteils comme si on allait écraser sa dernière cigarette et de bien lever les bras. Avec ou sans baladeur, quoique cette jolie invention soit tout à fait recommandable, étant donné que même tôt, dès sept heures souvent, le marcheur doit affronter l'éveil de la rumeur urbaine, surtout faite de moteurs et de klaxons, supportables à la rigueur, néanmoins redoutables, surtout les jours « de vidanges ».

Alors quand on a le choix, mieux vaut éviter cet embarras. Feront bien l'affaire pour contrer cette contrariété : les valse de Frédéric Chopin par Rubinstein, les Études du même Frédéric par Louis Lortie, le tango de Hugo Diaz, de préférence à celui d'Astor Piazzolla, lequel sied mieux aux rituels crépusculaires, Janis Joplin à l'occasion ou encore la cassette de Jane Fonda, très songée, faite d'une anthologie de mélodies américaines disposées de telle sorte que le rythme s'accroît au fur et à mesure où vous avancez dans votre sportive promenade.

Ces temps-ci j'ai un faible pour une cassette, singulière, le hasard des enregistrements « home made » l'ayant voulu ainsi. Elle est intitulée, marquée au feutre noir sur le boîtier : « Frédéric à Vienne, René Paris ». Premier coté, les valse de Chopin, de l'autre, le discours de René Lévesque à Paris, un an après l'accession au pouvoir en 1976. Deux jolies pièces, dont le coté B, s'il se trouve sciemment synchronisé avec la fin du discours, donne au marcheur l'impression de regagner son domicile, triomphant, sous les applaudissements nourris des membres de l'Assemblée nationale française.

Pendant cette marche dynamique, avoir une pensée

pour Marcel Jobin de Shawinigan, « le fou en pyjama », pour Guillaume Leblanc de Sept-Îles, « l'homme qui marchait dans sa tête », étonnant médaillé d'argent au vingt kilomètres de Barcelone cet été. Ces deux hommes ont le mérite d'avoir bravé les sarcasmes des paroissiens qui s'esclaffaient sur leur passage à la vue de leurs curieux déhanchements. Ce sont aussi les deux athlètes qui depuis au moins deux décennies, marchent le plus vite, le plus longtemps, à travers le pays. Mais attention : ne pas essayer d'imiter Marcel ou Guillaume, qui eux font de la marche olympique. Nous, c'est la dynamique.

Pourquoi pas aussi, une pensée pour Bruny Surin, arrivé à Montréal d'Haïti à l'âge de six ans, devenu aujourd'hui l'homme le plus rapide au pays, qui est arrivé à un cheveu d'une médaille de bronze au cent mètres des Jeux catalans. D'autant plus qu'au terme de sa marche, une fois les muscles et le coeur bien réchauffés, il n'y a pas de contre-indication à s'offrir un bon petit sprint, un 50 mètres disons, pour clore sa balade en beauté.

Au bout d'une demi-heure de cette marche dynamique, quand on commence à bien sentir la chaleur et même le chatouillement d'une petite sueur : c'est assez. On rentre. On fait le même manège au moins trois fois par semaine, c'est ce que les gourous du conditionnement physique recommandent.

Cinq fois, c'est correct aussi. Même qu'à vrai dire, c'est nettement préférable. Ce n'est pas trop en ces temps de fin de siècle, réputés durs et guettés historiquement, paraît-il, par le spectre de la décadence. Mieux vaut plus que moins. Vigilance donc, bien tenir la cadence et s'il le faut sortir son latin et coller sur le frigo : *mens sana in corpore sano*.

Chaque jour alors, bien éveillé, l'esprit clair, on est prêt à prendre son petit déjeuner en lisant LE DEVOIR, tout fier d'avoir déjà accompli le sien. On s'aperçoit qu'à Atlanta les Américains ont par mégarde provoqué un torrent d'indignation en promenant le drapeau canadien la feuille à l'envers, que oui, l'avance du NON s'affermit, que non le président Bush n'est pas sorti du bois, qu'il y a de par notre planète pleine de plates, pleine de bosses, 786 millions de personnes mal nourries et plus de 200 000 chômeurs à Montréal. Ouf !

Oui, garder la forme, marcher sa demi-heure quotidienne, être toujours vif et joyeux malgré tout. Car, comme disait je ne me souviens plus qui, « voilà une autre journée qui exigera de nous, abandonnés des dieux, d'être encore une fois des héros ».

Ouf !

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince-de-Galles

Section Charles Adams	pj		g		p		n		bp		bc		pts
	g	p	g	p	g	p	g	p	g	p	g	p	
QUÉBEC	5	4	1	0	29	17	8						
BOSTON	5	3	1	1	26	18	7						
MONTREAL	7	3	3	1	29	25	7						
BUFFALO	6	3	3	0	31	25	6						
OTTAWA	5	1	4	0	12	27	2						
HARTFORD	6	1	5	0	14	27	2						

Section Lester Patrick		g		p		n		bp		bc		pts
g	p	g	p	g	p	g	p	g	p	g	p	
PITTSBURGH	6	4	0	2	31	19	10					
NY RANGERS	6	4	2	0	25	18	8					
NEW JERSEY	6	4	2	0	19	19	8					
PHILADELPHIE	7	3	3	1	25	26	7					
WASHINGTON	6	3	3	0	23	22	6					
NY ISLANDERS	6	2	3	1	23	25	5					

Conférence Clarence Campbell

Section James Norris		g		p		n		bp		bc		pts
g	p	g	p	g	p	g	p	g	p	g	p	
MINNESOTA	7	4	3	0	25	26	8					
DETROIT	5	3	2	0	18	16	6					
TORONTO	6	2	3	1	20	23	5					
TAMPA BAY	6	2	3	1	21	20	5					
CHICAGO	6	2	3	1	19	20	5					
SAINT-LOUIS	7	2	5	0	21	30	4					

Section Connie Smythe		g		p		n		bp		bc		pts
g	p	g	p	g	p	g	p	g	p	g	p	
LOS ANGELES	6	5	1	0	28	19	10					
VANCOUVER	5	4	1	0	25	12	8					
CALGARY	6	4	2	0	24	18	8					
WINNIPEG	7	2	5	0	24	33	4					
EDMONTON	7	1	5	1	20	34	3					
SAN JOSE	5	1	4	0	12	25	2					

Les meneurs

	b	a	pts
Lemieux, Pit	7	12	19
Stevens, Pit	9	7	16
LaFontaine, Buf	4	9	13
Andr'chuk, Buf	5	7	12
Sakic, Qué	5	7	12
Robitaille, LA	5	6	11
Gilmour, Tor	4	7	11
Kurri, LA	3	8	11
Savard, Mtl	3	8	11

PALME D'OR CANNES 1992
PRIX D'INTERPRÉTATION FÉMININE

IL NY A QU'UN FILM QUI SOIT INCOMPARABLE À TOUS LES AUTRES

LE DEVOIR MARTINI

invitent 200 personnes à la première du chef-d'œuvre absolu de 1992

un film de BILLE AUGUST

UNE PRÉSENTATION D'INGMAR BERGMAN

Les MEILLEURES INTENTIONS

Le jeudi, 5 novembre à 19h 15, au cinéma le Nouvel Élysée.

Retourner ce coupon-réponse à : "LES MEILLEURES INTENTIONS" a/s Alliance Vivafilm, 355 Place Royale, Montréal, H2Y 2V3

Nom : _____ Âge : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____ Tél. au travail : _____

• Le tirage aura lieu le 28 octobre 1992. • Cette annonce sera publiée dans Le Devoir du 20 au 24 octobre 1992. • La valeur des prix est de 1 600 \$.

• 100 gagnants recevront un laissez-passer double par la poste.

• Le texte des règlements est disponible chez Vivafilm.

SI VOUS NE SUPPORTEZ PLUS LA MISÈRE SUPPORTEZ-NOUS

Merci de donner à Centraide 288-1261

Centraide

LE DON DE CHANGER LES CHOSES

L'avance de Clinton relance le dollar

L'espoir d'une baisse des taux allemands attise les Bourses européennes

Serge Truffaut
Et l'Agence Reuter

LA VICTOIRE plus que probable de Bill Clinton lors des prochaines élections présidentielles des États-Unis a favorisé une augmentation marquée du dollar canadien qui, hier, a progressé de 37 points de base pour clôturer ainsi à 80,72 \$.

Selon les explications formulées par l'économiste Dominique Vachon, de la Banque Nationale, et l'analyste Michel Tessier, de la firme Tassé & Associés, les investisseurs estimant que le programme économique que Bill Clinton entend instaurer, s'il accède évidemment à la présidence, se traduira par une poussée inflationniste, ils trouvent des vertus aux obligations canadiennes.

Pour les gros consommateurs de liquidités, la mise en branle de la politique économique de Bill Clinton aura pour effet de creuser davantage le déficit des États-Unis et donc d'ébranler de facto l'attrait financier des obligations américaines au profit des obligations canadiennes dont l'évolution est guidée, pour ainsi dire, par la volonté claire et nette de la Banque du Canada de suivre une politique qui se distingue avant tout par sa rigueur anti-inflationniste.

Au cours de récentes semaines, « le dollar canadien, de poursuivre M. Tessier, avait reculé parce que le

marché avait anticipé une victoire du NON au référendum. Pour tuer dans l'oeuf toute retraite précipitée du dollar, la Banque du Canada a suivi une ligne très ferme en augmentant de manière très prononcée son taux d'escompte. Aujourd'hui, les investisseurs se sentant plus à l'aise avec le facteur référendum, ils réalisent que l'écart des rendements entre les obligations américaines et canadiennes s'est élargi à l'avantage des dernières. »

Dans ce contexte, dans la foulée de cette embellie sur le front monétaire, il est probable, a mentionné Mme Vachon, que la Banque du Canada commande demain une baisse de son taux d'escompte. À quelle hauteur ? Il est évidemment difficile de le prédire. Par contre, si tel était le cas, les banques canadiennes, à moins qu'elles décident de faire écho à cette possible baisse, retrouveraient une marge de manœuvre plus acceptable que celle avec laquelle elles doivent composer depuis une quinzaine de jours. Entre le taux d'escompte et le taux préférentiel, l'écart est actuellement de 44 points seulement.

Maintenant, si la Bundesbank, comme la rumeur le veut, décide de desserrer son étreinte sur le crédit en abaissant son taux directeur, il est presque assuré que les obligations canadiennes gagneront en séduction et permettront ainsi à la Banque du

Canada de disposer de plus de latitude dans sa politique monétaire.

Ainsi, pressée de lutter contre la dérive économique de l'Allemagne, la Bundesbank a donné hier un signe avant-coureur d'une réduction éventuelle de ses taux directeurs avant la fin de l'année.

La banque centrale allemande a annoncé une modification des modalités de ses appels d'offres hebdomadaires, les opérations par lesquelles elle met momentanément à la disposition des banques les liquidités qui leur sont nécessaires.

Ces avances, opérées en échange de titres « mis en pension » par les banques pour une durée limitée, peuvent se faire à taux variable ou à taux fixe.

Après la réduction de ses taux directeurs à la mi-septembre, la Bundesbank avait abandonné le système des taux variables, afin d'influer sur les taux du marché monétaire en opérant ces prises en pension au taux fixe de 9,20 % puis, plus récemment, de 8,90 %. Hier matin, elle a fait savoir qu'elle revenait au système des appels d'offres à taux variable, qui permet aux banques de faire connaître les taux qu'elles sont disposées à acquitter pour obtenir des liquidités.

Les marchés ont très vite compris qu'en prenant cette décision, la banque centrale montrait qu'elle tolérerait une baisse des taux. Le taux le

plus court du marché monétaire, celui de l'argent au jour-le-jour, est revenu de 8,95 à 8,90 %.

Ce n'est qu'aujourd'hui que l'on saura, avec les résultats de l'appel d'offres hebdomadaire pour des prises en pension à 14 jours, dans quelle proportion les banques se sont montrées disposées à laisser baisser les taux. Certains banquiers ont toutefois estimé que, dans un premier temps, la Bundesbank ne laisserait baisser les taux que très progressivement.

Cette perspective d'une baisse des taux d'intérêt allemands a redonné aux marchés boursiers européens un nouvel élan, et ceux-ci, tout comme le dollar, ont clôturé hier en vive hausse.

À Londres, les valeurs ont clôturé en nette hausse et l'indice FTSE-100 a gagné 54,8 points (2,14 %) à 2 617,0 points.

À Paris, la Bourse a terminé en hausse de 3,11 %. À Francfort, les espoirs renouvelés de baisse des taux allemands ont permis au marché de terminer en forte hausse. Toutefois les boursiers doutent qu'il s'agisse d'un retournement de tendance et le marché a légèrement trébuché en fin de séance.

L'indice DAX-30 — qui avait perdu 100 points depuis trois semaines — a gagné 32,48 points (2,2 %) à 1 511,55 points.

Trois ans plus tard, le traité du libre-échange s'avère avantageux pour le Canada

Suzanne Dansereau
de la Presse canadienne

TORONTO — Trois ans après son entrée en vigueur, une étude de l'Institut C.D. Howe constate que le traité canado-américain de libre-échange a été avantageux pour le Canada.

« Les détracteurs de l'entente ont tort. Bien que les effets positifs soient masqués par la récession, l'Accord de libre-échange a augmenté notre part du marché aux États-Unis. Il n'a pas affaibli notre secteur manufacturier et n'a pas fait du Canada un pourvoyeur de ressources naturelles à bon marché pour les Américains » écrit l'auteur de l'étude, l'économiste Daniel Schwanen.

M. Schwanen fait trois importantes constatations dans son étude :

■ les échanges entre le Canada et les États-Unis ont augmenté considérablement depuis l'entrée en vigueur de l'entente. Le nombre d'exportations a augmenté en moyenne de 16,2 %, tandis que les importations ont augmenté de 14 %;

■ les importations ont certes grimpé au Canada dans les secteurs « mous » — comme le vêtement, les meubles, les petits appareils électriques, les produits alimentaires transformés — mais tout le monde, y compris les défenseurs de l'entente, l'avaient prévu;

■ en revanche, les exportations qui ont le plus augmenté se retrouvent dans des secteurs de pointe, ce qui, pour l'auteur, est très encourageant, puisque c'est là que les Canadiens sont compétitifs. Et c'est là que se trouvent les emplois payants et stables, fait remarquer M. Schwanen.

Les « dommages » du libre-échange sont toutefois bien présents, dans les secteurs mous. L'étude dévoile en effet que les États-Unis ont envahi le Canada avec : leurs viandes et leurs produits laitiers, où les importations ont augmenté de 86,2 % entre 1988 et 1991; leurs produits alimentaires transformés, où les importations ont augmenté de 50,7 %; leurs meubles, où les importations ont augmenté de 75,6 %; et avec leurs vêtements, où l'augmentation se chiffre à 73,5 %.

Pour pallier les pertes d'emplois dans ces domaines, le Canada devrait revoir ses programmes d'adaptation, surtout à l'aube du traité avec le Mexique, suggère l'auteur.

Mais ce qui est positif, c'est que le nombre d'exportations canadiennes d'équipements de précision, de bureau et de télécommunications et de machinerie industrielle ait augmenté de 74 %; que le nombre d'exportations canadiennes de boissons alcoolisées ait augmenté de 48,1 %; que le nombre d'exportations canadiennes de produits chimiques (et pétrochimiques) ait augmenté de 25,9 %; et que le nombre d'exportations canadiennes de produits spécialisés comme le papier fin ait augmenté de 72,7 %, souligne M. Schwanen.

« Ce sont des secteurs de pointe, les industries de l'avenir. Notre base manufacturière a peut-être perdu

avec les vêtements, mais c'était prévisible et inévitable. En revanche, nous sommes en train de créer un nouveau secteur manufacturier, plus prometteur », a-t-il commenté en entrevue.

M. Schwanen n'a pas fait d'étude sur l'emploi. Il ne peut donc dire combien, parmi les centaines de milliers de pertes d'emplois observées depuis 1989, sont directement attribuables au libre-échange. Selon lui, ce nombre n'atteint pas 100 000.

Mais la vitalité des exportations dans les nouveaux secteurs lui permet de croire que les pertes d'emplois seront largement compensées par l'expansion dans les nouveaux secteurs.

Parmi les données recueillies par M. Schwanen figure le nombre d'exportations aux États-Unis, entre 1988 et 1991, de biens libéralisés par l'entente qui a augmenté en moyenne de 16,2 %, tandis que le nombre d'importations a augmenté en moyenne de 14 %.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1691,36 + 9,53
TSE-300	3241,84 + 16,36
Dow Jones	3186,02 - 2,43
Dollar canadien (US Cents)	80,72 + 0,37
Or (New York-US\$)	343,80 + 1,10

Relance d'un prestigieux canard boiteux

Claude Turcotte

LE BIARRITZ, un immeuble contenant 51 condominiums de prestige de l'Île-des-Soeurs, qui a mal réussi depuis près de trois ans à trouver preneur, vient tout à coup de passer majoritairement aux mains d'un groupe d'investisseurs parmi lesquels on retrouve l'homme de hockey, M. Serge Savard. Leur objectif est de vendre en moins d'un an les 34 condos encore tout neufs de cet édifice contenant 51 unités. Ils comptent y arriver par une baisse substantielle du prix de vente.

Le Biarritz était un projet très prestigieux du Groupe Saint-Jacques. À l'inauguration de l'immeuble en 1989, on pouvait acquérir un logement de deux chambres à coucher pour 323 000 \$, un condo de trois chambres se vendait 407 300 \$ et un penthouse était offert au joli prix de 750 000 \$. Mais, il y avait déjà la récession, qui n'a pratiquement pas cessé depuis, si bien que le promoteur a manqué de souffle.

Le Trust Général a récupéré les 34 unités invendues et hier matin, ses représentants signaient un contrat de vente à une société en commandite, dont l'un des partenaires est Thibault, Messier et Associés, une maison spécialisée dans les affaires immobilières, qui a fait par ailleurs les études de marché préliminaires et qui assume la gestion et la revente de ces condos.

Parmi les autres partenaires, on retrouve outre Serge Savard, M. Michel Perron (ex-actionnaire de Normick Perron), M. Don Meeham, un agent qui représente plusieurs

jeu de hockey, M. Jean-Luc Lusier, un courtier et administrateur et quelques autres.

Au départ, ce sont surtout des relations d'amitié qui ont incité ces personnes à faire des affaires ensemble. La même société en commandite a fait l'acquisition l'an passé de 71 condos dans le projet Cascades à Ville Saint-Laurent, dont 55 ont été vendus en six mois.

Ces investisseurs pensent pouvoir vendre les condos du Biarritz au cours des neuf prochains mois. Comment pourront-ils y arriver, alors que cela n'a pas été possible depuis plus de deux ans ? Tout d'abord, leur prix d'acquisition est inférieur aux coûts de construction. Le promoteur Saint-Jacques et le Trust Général ont dû absorber des pertes. Cela veut dire que le penthouse est mis en vente maintenant à 550 000 \$, le condo de deux chambres à 199 000 \$ et celui de trois chambres à 298 000 \$. Dans les condos non finis (certains le sont, d'autres pas) le prix du pied carré passe de 220 \$ à 125 \$.

M. Thibault et ses amis pensent qu'à ses prix-là, ces condos vont trouver preneur. De plus, il n'existe pas d'autres condos neufs à vendre à l'Île-des-Soeurs et on croit qu'il en sera ainsi pour les deux prochaines années. L'an dernier, on a enregistré 165 ventes notariées de plus de 200 000 \$ à l'Île-des-Soeurs, ce qui fait dire à ces investisseurs qu'il ne devrait pas être très difficile d'écouler ces 34 condos. Autre argument en leur faveur, les frais de condo sont de 250 \$ à 350 \$ par mois au Biarritz, en comparaison de 800 \$ à 1000 \$ au Tropic Nord.



PHOTO ARCHIVES

Même dans un décor enchanteur, les condos de luxe du Biarritz ont été difficiles à vendre.

EN BREF...

Via Rail hausse ses revenus

VIA RAIL a enregistré une hausse de ses revenus au cours des neuf premiers mois de l'exercice en cours. Le réseau ferroviaire de transport des passagers a rapporté mardi des revenus de 112 millions \$, soit de 4,4 % supérieurs à ceux de la période correspondante, l'an dernier. Quelque 2,7 millions de personnes ont pris le train durant la période en question — soit à peu près le même nombre que l'an dernier — même si au niveau national le marché des transports publics a été en baisse de 2 %, a souligné Via dans un communiqué. Le Canadian, circulant entre Toronto et Vancouver, a connu une hausse de 20 % de ses revenus, au regard de 1991. (PC)

Chrysler: un bénéfice de 202 millions \$

DÉTROIT (AFP) — Chrysler, troisième constructeur automobile américain, a annoncé mardi un bénéfice net de 202 millions \$ US (0,62 \$ par action) au troisième trimestre contre une perte de 82 millions \$ US (0,36 \$ par action) un an auparavant. Il s'agit du deuxième trimestre bénéficiaire consécutif pour Chrysler et d'un résultat meilleur que les prévisions des analystes qui s'attendaient à un bénéfice de 0,55 \$ US par action. Les résultats de Chrysler interviennent alors que ses deux rivaux, Ford et General Motors, ont prévu des pertes pour le troisième trimestre. Le chiffre d'affaires a atteint 9,2 milliards \$ au troisième trimestre en hausse de 22 % par rapport au troisième trimestre 1991.

Radio-Canada: un manque à gagner de 53 millions \$

d'après la Presse canadienne

SELON le vice-président de Radio-Canada, Guy Gougeon, la société d'État pourrait devoir composer avec un manque à gagner de 53 millions \$ durant l'année 1993-94.

Hier lors d'un colloque, il a expliqué que ce manque (par rapport à des prévisions antérieures) est à craindre surtout à cause d'un tassement du marché publicitaire. Ainsi Radio-Canada doit se « repositionner », afin de faire face à ces conditions financières.

Pour l'exercice 1992-93, Radio-Canada redoutait au départ un manque à gagner de 51 millions \$ mais qui sera finalement couvert, en bonne partie, par une dotation supplémentaire de 46 millions \$ du Parlement fédéral.

C'est pourquoi, affirme M. Gougeon, « il peut être pertinent pour Radio-Canada d'augmenter ses revenus publicitaires ».

Mais à l'inverse, répondant à une question de la salle, il n'exclut pas un certain retrait de ce même marché, pourvu qu'Ottawa compense le manque à gagner correspondant.

« C'est acceptable en principe, mais cela ne peut pas se faire à court terme », a-t-il répondu lors de ce colloque sur la concurrence dans les télécommunications.

Règle générale, Radio-Canada doit tendre vers l'équilibre des productions maison et celles faites avec des indépendants, dit-il encore, cela dans tous les genres d'émissions sauf celles d'information.

Dans un marché publicitaire déprimé, les diffuseurs privés exhortent le gouvernement canadien à res-

treindre Radio-Canada à ce chapitre, par exemple en ramenant ses ventes de 12 à 8 minutes l'heure. Pour M. Gougeon, moins de temps commercial n'amènera pas forcément une meilleure qualité des émissions.

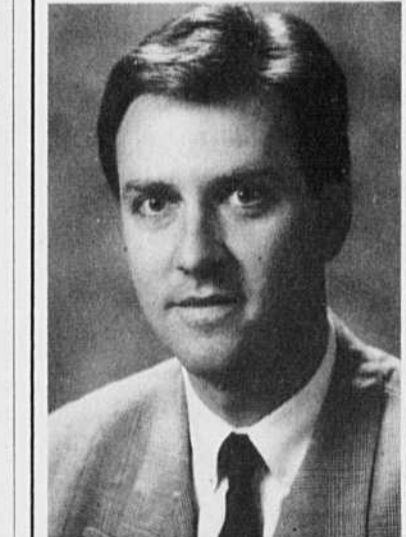
M. Gougeon a par ailleurs exclu de demander une taxe sur le compenser pour le gain que tirent les compagnies de câble des signaux hertziens de RC, qu'elles captent gratis pour en enrichir le service de base vendu aux abonnés.

« Il n'en a jamais été sérieusement question depuis deux ans et demi. En ce qui me concerne, c'est exclu », a répondu M. Gougeon.

Chez Pauzé
Depuis 1862
Le plus ancien restaurant de FRUITS DE MER
Table d'hôte tous les jours midi et soir
1657, rue Sainte-Catherine Ouest
Tél.: 932-6118 - Fermé le Lundi
Stationnement gratuit (1 h 30)
garage du Faubourg
(Entrée rue Guy)

CAFETERIA
LE "CAFÉTÉRIA" SERT LE PETIT DÉJEUNER DÈS 7H. LE MATIN DU LUNDI AU VENDREDI, LE SAMEDI ET DIMANCHE DÈS 9H.
Venez déguster notre petit gueuleton! (tous les samedis et dimanches)
Cafétéria
Restaurant / Bar
3581 Boul. St-Laurent
Tél.: 849-3855

CAIN, LAMARRE, WELLS AVOCATS



Me Christian Drapeau

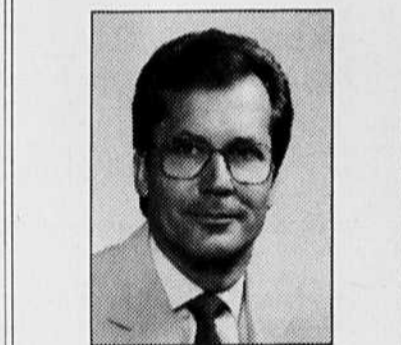
Me François Lamarre, c.r., responsable du bureau de Montréal de l'étude CAIN, LAMARRE, WELLS, a le plaisir d'annoncer que Me Christian Drapeau s'est récemment joint à leur étude.

Après avoir exercé la profession notariale pendant près de quatre ans, Me Drapeau fut admis au Barreau du Québec en 1985.

Il agissait, jusqu'à tout récemment, à titre de conseiller juridique du Groupe Alexis Nihon, un chef de file du développement immobilier au Canada. Il est aussi très actif au sein de l'Association du Barreau canadien, division du Québec, où il est président de la Section du droit immobilier.

Fondée au Saguenay en 1928, où elle compte actuellement trois places d'affaires, CAIN, LAMARRE, WELLS est également très bien implantée à Montréal, où elle offre aux entreprises une gamme complète de services juridiques. Me Drapeau exercera sa profession au bureau de Montréal, où il se verra principalement confier la responsabilité des dossiers ayant trait au droit immobilier, commercial et corporatif.

Hydro-Québec



M. Gérard Prévost

Hydro-Québec annonce la nomination de M. Gérard Prévost au poste de vice-président Filiales et Affaires internationales.

M. Prévost possède une expérience de quelque vingt ans dans le domaine de la construction de projets hydroélectriques. À partir de 1964, M. Prévost a occupé diverses fonctions au sein de la Société d'énergie de la Baie James.

En 1984, soit un an après avoir amorcé son retour à Hydro-Québec, il est nommé vice-président Ressources et Contrôle du groupe Équipement, poste qu'il occupera jusqu'en février 1988 avant d'être nommé vice-président corporatif du groupe Exploitation.

Au mois d'octobre de la même année, M. Prévost est nommé sous-ministre adjoint à l'électricité au ministère de l'Énergie et des Ressources, dont il devient sous-ministre associé Énergie en mai 1989.

Au moment de sa nomination, M. Gérard Prévost était délégué par Hydro-Québec au Collège de la Défense nationale de Kingston (Ontario) pour parfaire ses connaissances dans le domaine international.

Les bureaux de la vice-présidence Filiales et Affaires internationales d'Hydro-Québec sont situés au 12^e étage du 75, boul. René-Lévesque Ouest, à Montréal (H2Z 1A4).

ÉDITORIAL

D'une orthodoxie à l'autre

L'ORTHODOXIE nouvelle serait-elle aussi rigide que l'ancienne ? Ou encore, l'intolérance serait-elle la propre de toutes les orthodoxies ?

On peut le penser à voir les réactions qui ont accueilli la décision du CLSC-Rosemont de faire appel à des médecins de pratique privée pour dispenser les services courants à la clientèle de son territoire.

De toute évidence, cette initiative constitue une déviation du nouveau *party line*. Faut-il pour autant déclarer ouverte la chasse aux sorcières, distribuer les coups de crosse et émettre les bulles d'excommunication ?

Selon les canons de l'ancienne orthodoxie, même si la loi imposait aux CLSC le mandat d'offrir des services courants, les médecins n'étaient pas les bienvenus dans ces établissements de création récente. Des médecins, il en fallait, mais le moins possible, et pas de n'importe quelle espèce. On se méfiait de la tendance de la profession à tout « médicaliser », de sa propension à poser au maître d'oeuvre et à vouloir tout régenter. Bref, la « culture » médicale cadrait mal avec les CLSC et leurs approches globales, polyvalentes, multidisciplinaires, leur parti pris d'originalité et d'avant-gardisme, leur recherche d'une synthèse — parfois échevelée, contestataire, voire subversive — entre le social, le sanitaire et le communautaire.

Cette hostilité des CLSC, la médecine traditionnelle la leur rendait bien.

« Historiquement, les CLSC n'ont pas toujours été des ardens défenseurs de la pratique médicale », lit-on dans un document de travail de la Fédération des CLSC. C'est le moins qu'on puisse dire.

Mais le discours a changé. Radicalement. Une nouvelle orthodoxie est en voie de supplanter l'ancienne.

En ce qui touche la pratique médicale en CLSC, le rapport du Comité de réflexions et d'analyse sur les services dispensés par les CLSC (mars 1987) a marqué un point tournant. Présidé par le Dr Jacques Brunet, le groupe de travail avait été mis sur pied par Mme Thérèse Lavoie-Roux, alors du titulaire de la Santé et des Services sociaux, en réponse aux remises en question qui avaient cours au sein du gouvernement.

Depuis le rapport Brunet, plus de doute possible : « Les services médicaux courants de type médecine familiale sont partie intégrante, par définition, d'un réseau public de services de première ligne. C'est ce que la population recherche le plus au CLSC... » Le comité note cependant, dans certains CLSC, une résistance à la pratique plus classique de la médecine, celle de la consultation médicale ; on n'y valorise pas ce volet du travail du médecin pour lequel il a néanmoins été formé.

« Il y a place pour que se développe en CLSC une médecine différente, davantage communautaire, plus près des médecines douces, en lien avec les composantes psychosociales de la première ligne, plus attentives à des problématiques complexes comme la violence familiale, la santé mentale, les abus sexuels », lit-on également dans ce rapport qui conclut au « caractère essentiel » de tels services.

Les membres du comité s'étaient également interrogés sur le mode de rémunération des médecins en CLSC : « Doit-on, de façon systématique et presque absolue, réserver aux médecins de CLSC un seul mode de rémunération possible, les honoraires fixes (le salaire), ou peut-on envisager que des activités analogues à la pratique privée soient rémunérées de la même façon ?

La nécessaire coordination entre les CLSC et les cabinets privés

Cela pourrait vouloir dire des services courants dispensés à partir d'une rémunération à l'acte alors que la participation aux programmes spécifiques se ferait à honoraires fixes.

Cette question n'a pas été tranchée ; répondait le rapport, elle n'a peut-être pas besoin de l'être...

Mme Lavoie-Roux avait endossé ces orientations. « Je suis d'avis, déclarait-elle, que des services médicaux minimums soient assurés dans chaque CLSC, qui reprennent, pourrait-on dire, la vieille notion de médecins de famille. » Elle ajoutait cependant : « Permettez-moi d'insister sur le fait que l'ampleur et l'importance des services devront varier d'un territoire à l'autre en fonction des autres ressources disponibles (cabinets privés, cliniques externes des centres hospitaliers, etc.). »

La Fédération des CLSC a marché à fond dans cette voie en faisant la promotion active de ce réalignement. L'assemblée générale de ses membres a discuté et adopté plusieurs résolutions en ce sens qui ont obtenu un appui quasi unanime. Par la suite, la Fédération a créé un comité de travail avec mandat de préciser la nature de tels services et les conditions de leur développement. Il en est résulté un « projet médical en CLSC » qui est en voie de discussion avec le ministère.

Un modèle original se dégage ainsi de

l'expérience des CLSC : une équipe régulière d'omnipraticiens qui offrent des services courants de médecine familiale, tout en s'impliquant dans les programmes axés vers des clientèles spécifiques et dans certaines activités propres à l'établissement où ils exercent. Ces services comprennent aussi bien la consultation médicale avec rendez-vous, un service d'urgence de première ligne, un service de garde s'il y a lieu, des visites à domicile et même l'hospitalisation. Le réseau, y précise-t-on, devrait se donner comme objectif de dispenser entre 10 et 20 % des services médicaux de première ligne au Québec.

C'est dire le chemin qu'il reste à parcourir. Encore aujourd'hui, le quart des CLSC n'offrent pas de services médicaux sur rendez-vous, la moitié n'ont pas d'urgence de première ligne (sans rendez-vous) et près de 10 % n'ont pas de médecins du tout. Et le recrutement reste difficile. En 1990, les CLSC ne comptaient que 854 médecins (à temps complet, à temps partiel, à l'acte — ô horreur ! — ou à la vacation, soit l'équivalent de 645 postes à temps complet. Il leur en faudrait plus du double pour réaliser leur « projet médical ». Quant au roulement, il est vertigineux : la moitié des médecins nouvellement recrutés quittent avant cinq ans.

Le développement de la pratique médicale en CLSC se fait sous le signe de la concurrence avec les cabinets privés. Il n'y a pas de mal à cela. Dans la réforme qu'il a mise de l'avant, M. Marc-Yvan Côté a reconnu qu'il n'était « plus possible ni même souhaitable » de confier aux CLSC le rôle de seule porte d'entrée du système, comme l'avait recommandé le rapport Castonguay-Nepveu à la fin des années soixante. Ce qui importe, c'est de s'assurer de la disponibilité des services, qu'ils soient offerts par les médecins de CLSC ou ceux des cabinets privés.

La présence de cabinets privés ne constitue pas, en soi, un obstacle au développement de la médecine en CLSC. Cette coexistence n'exclut pas, par contre, un minimum de coordination, de complémentarité, voire d'association entre les deux secteurs qui, trop souvent, continuent de s'ignorer avec la même superbe. En l'absence d'un plan directeur contraignant que la profession médicale n'acceptera jamais, comme décréter *ex cathedra*, comme le faisait hier l'Association des médecins omnipraticiens de Montréal, qu'un cabinet privé pourra s'installer librement partout au Québec... sauf dans les locaux d'un CLSC ? C'est absurde.

Il y a là tout un champ d'exercice pour le leadership des nouvelles régies régionales.

JEAN FRANCOEUR

MON "NON" EST PERSONNE



Ariane Émond

Matins d'automne

VOUS DEVEZ connaître la sensation. Ma copine appelle ça « le bonheur des simples ». C'est une petite joie éphémère, fragile, comme tout ce qui est important.

Ça va et ça vient, au gré des humeurs et des amours. Ça frappe n'importe quand, en toute saison, à tout âge. Le bonheur des simples, c'est le bonheur facile, sans raison, celui qu'on n'a pas cherché et pour lequel on n'a pas travaillé. Gratuit et léger, c'est un moment de grâce, de ceux qui donnent tout son poids à l'existence.

Quand il s'abat sur vous, autant le laisser faire, lui prêter votre corps pour qu'il réveille votre âme et qu'il chatouille ce qu'il y a de plus vivant en vous. Les petits bonheurs, comme la vie, ne font que passer. Aussi pour les attraper faut-il nécessairement ralentir le pas.

FRONT déridé et yeux mi-clos, j'ai humé l'air frais du matin. La cage thoracique déployée comme un parachute, j'ai frissonné d'excitation et le petit bonheur s'est étendu sur mes épaules et autour de mon cou comme une cape molletonnée. Il était tôt, j'étais pieds nus dans l'embrasure de la porte, grande ouverte. C'était dimanche. Les *petits culs* avaient sorti leur filet de hockey dans la rue. Courbée sur ses plates-bandes, la voisine d'en face donnait l'impression de mettre ses fleurs au lit pour l'hiver.

Il faisait beau à ravir, comme c'est pas permis, comme dans les chansons. L'automne sentait bon et, à tout coup, cette odeur boisée me rend atrocement sentimentale. J'ai ressenti une attaque sérieuse de joie de vivre. Le bonheur des simples venait de frapper. J'ai souri aux anges qui ne m'ont pas répondu. Après déjeuner, je me suis offert un petit plaisir : une promenade dans un cimetière.

La vie est trop courte, je ne vous apprendis rien et, d'aussi longtemps que je me rappelle, je n'ai jamais cru en l'au-delà. Il y a la vie, celle-ci et rien d'autre. Après ? Que la mort qui n'est pas exactement rien, après tout. Et comme la vie n'a de sens que celui qu'on lui donne, il y a des moments, j'en conviens, où « la quête de sens » comme disent les philosophes, est un job à temps plein.

J'AI TOUJOURS eu un faible pour les cimetières, surtout au printemps et à l'automne. Allez savoir pourquoi. Personne encore n'y attend pourtant ma visite. J'aime ces lieux chargés d'atmosphère et d'émotions qu'un petit muret ridicule ou une jolie clôture de fer forgé réussissent à préserver du monde. J'aime ces barrières symboliques qui protègent un univers particulier, sacré, où le temps, étrangement, n'a plus rien à voir avec les secondes ou les heures. C'est dans les cimetières, me semble-t-il, qu'on peut prendre le mieux la mesure de la vie.

L'emplacement est souvent coquet, soigné, un brin surélevé de la route. On y pénètre avec un certain respect, généralement en baissant la voix. J'en ai vu des dizaines et des dizaines en Europe et de ce côté-ci de l'Atlantique, je ne m'en lasse pas. Je les frères petits des cimetières, pour en faire le tour en une fois, m'attardant partout, ou pour tout embrasser d'un regard. Ceux, rarissimes, où coule un ruisseau peuvent être absolument enchanteurs, comme celui où Marguerite Yourcenar repose à Mount Desert Island.

J'aime ceux-là où la nature est expansive, où l'on ne voit qu'elle quand on lève notre regard des stèles. Difficile de ne pas voir que la mort nourrit la vie et peut en faire de

la beauté. Si ce n'était que de moi, j'y installerais des bancs, plusieurs. Pour qu'on ait envie d'y flâner, de réfléchir calmement à la vie qui passe, et à ce qu'on en fait. Il n'y a rien comme un cimetière accueillant une belle journée d'automne pour faire comprendre jusqu'à quel point la vie, c'est maintenant. Et que nous sommes tous responsables de notre bonheur.



C'EST FOU, mais la verdure a un petit quelque chose de touchant dans un cimetière, j'oserais dire de tendre et de généreux. Le gazon est si lustré, bien vert, les fleurs s'éclatent à qui mieux mieux (quand on en plante de vraies...), les haies d'arbustes deviennent compactes.

Mais ce sont les arbres dont on sent le mieux la présence, le réconfort, la bénédiction en un sens. Il y sont rois des lieux, mais aussi les hôtes, dirait-on. En mai, le cimetière de la Côte-des-Neiges est un parc extraordinaire et méconnu des Montréalais.

L'automne, la lumière mordorée dans ces enclos de calme et de paix à quelques chose de bienfaisant. Le parfum des feuilles y est encore plus exquis qu'ailleurs. Il y a là une qualité de paix qu'on trouve peu en ville.

Jamais je ne pense aux cadavres. Je m'en fous, au fond. Je sais qu'ils sont entassés, mais sous les pieds que je ne pose pas n'importe où ce sont des gens que je vois allongés, des vieux paisibles, des femmes encore belles, des bébés de quelques mois, des hommes grands et forts, d'autres malingres, des gamins, des accidentés, des amoureux, des tourmentés, des courageux... J'invente des vies. Je laisse mon regard errer sur les monuments, ma main caresser les pierres tombales. J'aime le grain, les félures, les mots qui se dérobent à la lecture.

Les épitaphes amoureuses, comme les photos sous verre, me font toujours beaucoup d'effet, quoique ce ne soit pas tellement la coutume ici. Et, au détour d'une allée, quand on croise une plaque rappelant la mort de celle-là, née la même année que soi, on entend son coeur battre à grands coups.

SI ON SE donne la peine de garder les yeux ouverts, on constate vite que vivre ce n'est pas donné, c'est plutôt acquis, voire conquis. Par essence, la vie est difficile et pas nécessairement juste et bonne. Mais les choses de la vie passent, changent ; rien n'est figé et rien ne dure. Il faut en prendre son parti. L'éphémère et le fugitif ont du bon et font du sens.

Il y a de précieux instants de vérité à glaner ça et là et on serait bien fou de s'en priver. Il est faux de prétendre que la vie ne fait pas de cadeaux. Il faut savoir s'arrêter pour les prendre. Et, qu'on le veuille ou non, nous sommes tous en direction du cimetière, depuis toujours.

Toutes les grandes choses et les plus précieux combats sont ceux que nous menons seul à seul, intimement, au fond de nous. À l'heure des bilans, avant qu'on nous mette en terre, nous n'aurons qu'une vraie question, à double tranchant, pour évaluer ce temps qui fut le nôtre : Ai-je bien aimé ? Me suis-je bien laissée aimer ?

LETTRES AU DEVOIR

Que fera le Canada ?

QUE FERA le Canada à Dakar en novembre prochain, lors de la Conférence internationale de l'OUA sur l'aide à l'enfant africain ?

Se contentera-t-il de ces paroles léniantes et de ces engagements de principe qui ne coûtent rien et qui créent momentanément une impression de souci vertueux ?

Annoncera-t-il plutôt la mise en oeuvre de cette résolution unanime du Parlement, prise en décembre 1991 en vertu de laquelle le Canada va augmenter de 350 millions \$ par année son financement des programmes reliés au mieux-être des enfants de par le monde ?

Concrétisera-t-il ainsi l'engagement pris à l'ONU à New York il y a deux ans, à améliorer d'une façon significative la vie des enfants avant l'an 2000 ? Que ferez-vous, madame Landry ?

Roch-André LeBlanc
Ottawa, 29 septembre 1992

Nous « remettre » à corriger ?

À ENTENDRE notre ministre de l'Éducation (8 septembre), les professeurs de français seraient frappés du SICA (Syndrome d'Immuno-Correction Acquis), maladie qui fait d'eux des paresseux de la correction. L'agent de cette nouvelle maladie serait le rétrovirus HIV, c'est-à-dire l'hypochondrie intellectuelle virulente.

Non monsieur le ministre, en plus de 25 ans d'enseignement du français, des dictées, des compositions, des analyses littéraires, des examens, nous en avons lu à profusion. Et, nous ne sommes pas les seuls dans cette situation à enseigner à plusieurs groupes de 32 élèves, voire plus.

Croyez-vous monsieur le ministre qu'il suffit de placer les travaux de nos élèves sous un rayon laser pour obtenir en une seconde une évaluation objectivement parfaite comme nos lecteurs de disques le font pour la durée totale d'un album ? À moins que vous préférerez croire que l'on puisse tout fournir dans les nouveaux fours à pizzas de McDonald qui nous feraient ça en moins de cinq minutes, peu importe le format !

Non monsieur le ministre, ce n'est pas une invitation à « nous remettre à corriger » qu'il fallait nous transmettre mais plutôt à continuer notre travail dans de meilleures conditions. Non seulement se sont-elles dégradées, depuis quelques lustres, mais encore s'acharne-t-on à dévaloriser notre profession aux yeux du public.

Thérèse Harvey
L. Côté
H. Girard
P. Simard
C. Dessureault
L. Fortin
H. Laforte
G. Martel
Alma, 21 septembre 1992

Et le déficit ?

LORSQUE MULRONEY, Bourassa et leurs très proches associés, les présidents de la Banque Royale et de la Banque canadienne impériale de commerce, ont décidé de parler d'une catastrophe économique advenant une victoire du NON le 26 octobre, ils ont bien pris soin de ne pas mentionner le déficit actuel de 450 milliards \$, l'augmentation des taxes et les hausses du taux des taxes.

Cet abominable échec relativement à l'économie canadienne est directement relié à la mauvaise foi de nos chefs politiques, au patronage et à l'achat de trop de citoyens canadiens depuis trop longtemps.

Voter NON sera donc plus bénéfique à long terme malgré une baisse du niveau de vie temporaire de cinq à 10 ans qui pourrait en découler puisque ça équivaut, de toute manière, au temps requis pour se sortir de ce désordre économique si le OUI l'emporte.

André Roy
Orléans, 4 octobre 1992

Accord d'occasion

ON A l'entente en main, et les devoirs des premiers ministres ont mal été faits : il s'agit d'une liste d'épicerie vague et mal ficelée, qu'il a fallu rafistoler à la dernière minute pour y combler des trous béants. Bourassa et les autres avaient « oublié » la culture, rien de moins, dans une ronde qui devait réintégrer le Québec au sein du Canada ! Non, on ne peut résolument pas faire confiance aux boys. Lorsque le débat opposait Lévesque à Trudeau, on savait à quoi s'en tenir : l'un et l'autre s'étaient battus pour leurs idées, s'étaient tenus, souvent seuls, face à l'opposition et avaient payé pour leur conception du Québec et du Canada.

Mais, aujourd'hui, on fait face à des hom-

mes pour qui renier complètement leur parole, à courte échéance, ne pose aucun problème. On sait maintenant que « l'entente » n'en est pas une, que le travail n'est qu'amorçé, et que ce qu'on nous demande, en conséquence, c'est un mandat de négociation. Et, ce qu'on négociera, ce n'est pas une petite loi sur la circulation ou la vente de cigarettes : c'est une loi qui encadrera nos relations avec le Canada, pour le prochain siècle sans doute.

Acquérez-vous une auto d'occasion d'un vendeur qui vous a déjà menti et qui vous présente un contrat du style : « on discutera plus tard des garanties, de la rouille, etc. » ? Une constitution, ça vaut sûrement autant de réflexion.

Anne Laperrière
Montréal, 29 septembre 1992

Message écossais

MALGRÉ L'ÉTONNEMENT exprimé par votre journaliste Robert Lévesque (D'Écosses, une grande production des Belles Soeurs, 2 octobre) ce ne devrait époustouffler personne qu'une compagnie de théâtre étranger soit capable de reproduire *Les Belles Soeurs* de Tremblay avec tellement de vérité et d'inspiration.

Leur réalisation confirme tout simplement qu'en fin de compte, les humains, partout sur ce petit globe sont pas mal tous dans le même bateau avec les mêmes problèmes, les mêmes espoirs et les mêmes défis.

C'est une révélation profonde et opportune dans ces temps tempétueux et tourmentés. J'espère de tout coeur que les combattants du « OUI » et du « NON » reçoivent le message.

R.E. Stansfield
Aylmer, 2 octobre 1992

NON

ON N'A PAS aboli le Sénat. On n'a pas réglé le partage des pouvoirs. Le concept des deux nations fondatrices s'estompe. Plusieurs questions restent en suspens. Je vote NON !

André Roy
Orléans, 29 septembre 1992

Assez

ASSEZ DE tricheries, de tromperies, de négociations à la baisse, de pertes historiques, d'un processus référendaire imposé et bâclé. Les Québécois et Québécoises ne sont pas dupes ! Nous devrions plutôt exiger la démission du premier ministre ; la situation serait-elle pire qu'elle ne l'est actuellement ?

Nicolas Coté
Montréal, 1er octobre 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice : LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint Jean Francoeur

Directeur de l'information Benoît Aubin

Directeurs adjoints de l'information Pierre Beaulieu, Roch Côté

Directeur des publications spéciales Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS